



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Appel à Projets Agroenvironnementaux et Climatiques PAEC- Campagne 2015

Mesure 10.1 : Mesures Agroenvironnementales et
Climatiques du PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT RURAL
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

Parc national des Ecrins - Partie Haut-Alpine



Appel à Projets Agroenvironnementaux et Climatiques (PAEC)
Campagne 2015

Mesure 10.1 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques
Du PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

Parc national des Ecrins
Partie Haut-Alpine

Décembre 2014

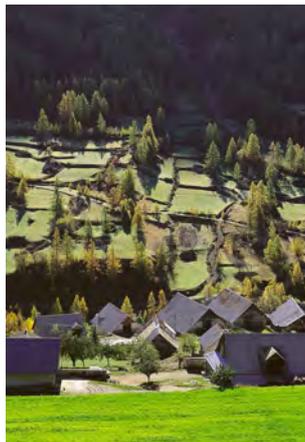
Illustrations couverture : © Parc national des Écrins
M. Coulon, M. Bouche, R. Chevalier, D. Fiat, B. Bodin, M. Corail

Sommaire

1. Le territoire du PAEC : caractérisation, enjeux et délimitation.....	5
1.1. Diagnostic du territoire.....	7
a) Description et caractérisation générales du territoire.....	7
Un territoire aux multiples identités.....	7
b) Problématiques et enjeux environnementaux, y compris changement climatique.....	9
Les zonages et protections :.....	9
Les milieux naturels et les éléments de biodiversité recensés :.....	9
Les espaces agricoles :.....	12
Le Parc national des Écrins au cœur des trames vertes.....	12
Les changements climatiques :.....	15
c) L'agriculture et ses enjeux :.....	19
L'agriculture :.....	19
Le pastoralisme collectif et ses enjeux.....	22
Les bénéfices et risques :.....	24
d) Démarches et actions déjà menées sur le territoire, évaluation (dynamiques enclenchées, points forts, points faibles) et enseignements utiles pour la mise en œuvre du PAEC :.....	25
Démarches agro-environnementales.....	25
Autres démarches territoriales à l'œuvre (y compris démarches filières agricoles, liées au foncier, au tourisme, ...) :.....	25
e) Marges de progrès identifiées, évolutions des pratiques envisageables d'un point de vue environnemental, agronomique, économique et social et stratégies d'intervention collectives et individuelles dédiées.....	26
12. Délimitation du territoire de PAEC, zonage et ciblage (ZP).....	28
Trois zones d'intervention prioritaires définies pour le territoire :.....	28
2. Objectifs du PAEC et plan d'actions : MAEC et autres outils.....	29
2.1. Objectifs et stratégie du PAEC au sein du territoire et au regard du diagnostic.....	31
a) Stratégie globale du territoire.....	31
b) Objectifs et stratégie du PAEC.....	31
c) Place et contribution du PAEC à la stratégie globale du territoire.....	32
2.2. MAEC mobilisées, leur articulation et leur justification.....	35
a) MAEC mobilisées par zone d'intervention prioritaire.....	35
b) Mesures d'accompagnement des MAEC.....	35
c) Articulation avec les autres actions du développement local.....	37
2.3. Actions et outils complémentaires mobilisés (lien mesures PDR).....	37
3. Les acteurs du PAEC.....	38
3.1. L'opérateur et ses partenaires.....	39
3.2. L'organisation du travail.....	39
a) Rôle du Parc national :.....	39
b) Rôle des partenaires :.....	40
3.3. La Gouvernance.....	41
4. Mise en œuvre du PAEC.....	42
Objectifs à atteindre.....	43
Modalité de sélection des contrats :.....	43
Budget pour chaque étape :.....	43
Modalités de suivi et d'évaluation :.....	44
Perspectives au-delà de la durée du PAEC et pérennisation des actions :.....	44

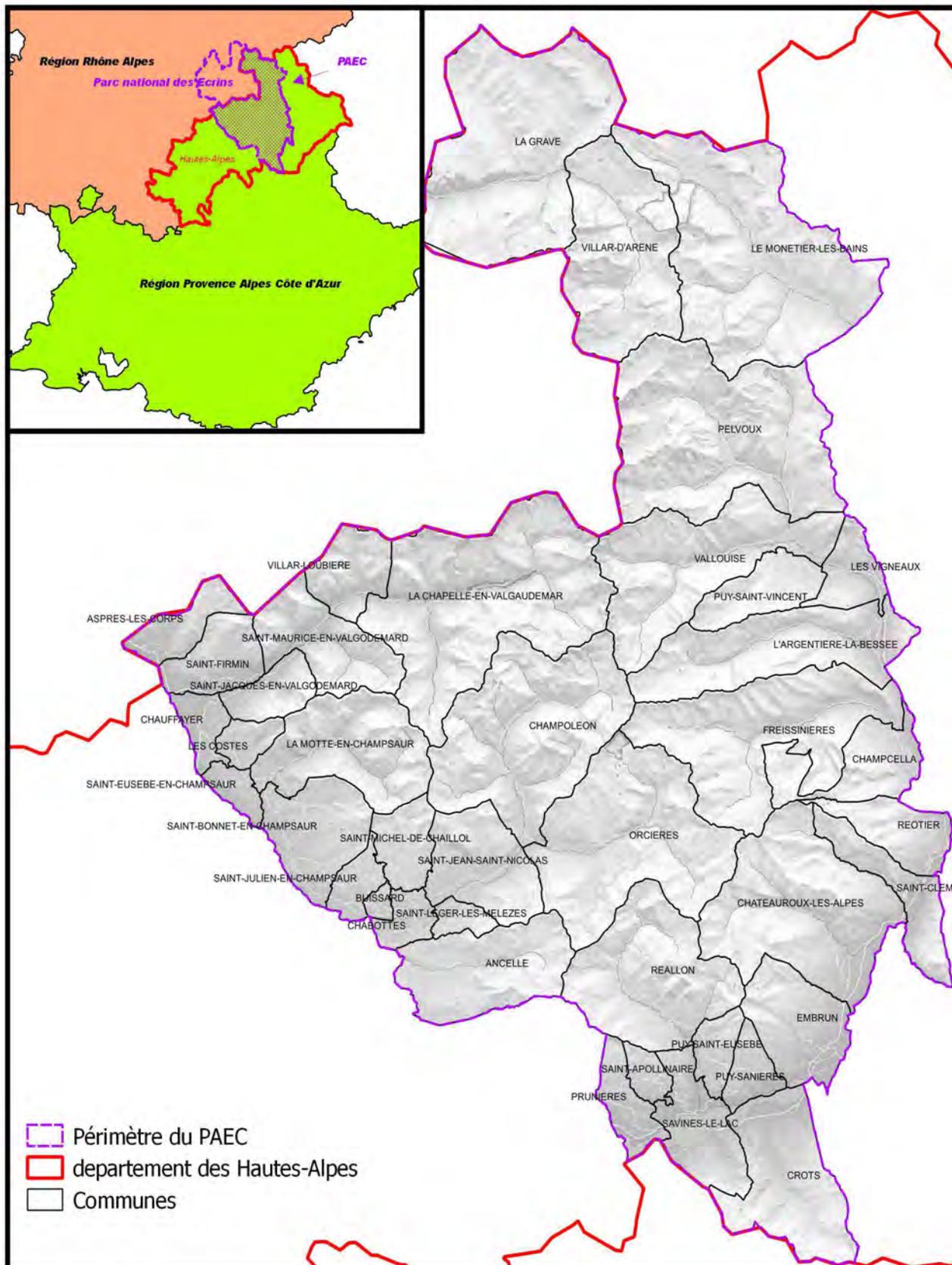


1. Le territoire du PAEC : caractérisation, enjeux et délimitation

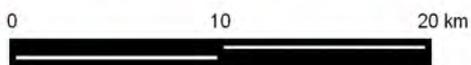


Photos : Emmanuelle DOVA, Bernard NICOLLET, Bertrand BODIN
Blandine DELENATTE, Ludovis IMBERDIS

Le périmètre du PAEC



Parc national des Ecrins
Muriel DELLA-VEDOVA dec 2014



1.1. Diagnostic du territoire

a) Description et caractérisation générales du territoire cf liste des communes en annexe 1

Étendu sur plus de 270 000 ha et s'étageant de 667 à 4 102 m, le massif des Écrins est un massif de haute montagne à la fois vaste et vertical. Sous influences méditerranéenne au sud et continentale au nord, coiffé de hauts sommets aux flancs couverts de neiges éternelles miroitant entre des faces vertigineuses, ce massif et les vallées qui l'incisent sont, depuis la préhistoire, occupés par les hommes. Au fil du temps, ceux-ci les ont façonnés en une mosaïque de paysages, où chacun est à la fois influent et dépendant de son milieu. Le massif des Écrins opère la transition entre les Alpes du Nord et celles du Sud, entre la chaîne centrale des Alpes françaises et les Préalpes. Cette particularité fonde un territoire d'une grande diversité, où chaque vallée possède son identité propre. Le cœur du massif est âpre, sévère même. Cette rudesse contraste avec les grandes vallées ensoleillées du bassin durancien.

Un territoire aux multiples identités

Quitter la Haute Romanche et ses vastes alpages du plateau d'Emparis, passer le col du Lautaret, grandiose dans son face-à-face avec la Meije, et basculer dans l'air sec et limpide de la Guisane, c'est franchir une barrière climatique. Le mélèze règne en maître dans le Briançonnais où l'on vante trois cents jours de soleil par an. Dominées par la masse imposante du Pelvoux, drainées par les eaux provenant des glaciers les plus emblématiques du massif, les vallées de la Vallouise témoignent du face-à-face de l'homme et de la montagne. La barre des Écrins, en toile de fond, se dérobant aux regards... Les versants de l'Embrunais et leurs villages en balcon évoquent déjà une ambiance méridionale, quelques arpents de vigne signant encore le paysage. La façade occidentale du massif est irriguée par le Haut Drac qui, dans la partie amont de son cours, est l'une des dernières rivières alpines dont le cours présente encore un « tressage » naturel. Les pluies que les Préalpes dauphinoises n'auront pas interceptées font du Champsaur une terre fertile et agricole. Le bocage de montagne des entrées de vallée, opulent de verdure et de villages, s'ouvre aisément au regard du visiteur, tandis que les versants abrupts du Valgaudemar imposent une découverte plus engagée. Les populations montagnardes doivent leurs richesses et leur diversité à la nécessité de s'adapter à un environnement où rien n'est jamais gagné d'avance. Le progrès est dans l'adaptation aux contraintes. Aujourd'hui encore, les hommes cherchent de nouveaux horizons, dans d'autres modes de développement où le tourisme prend une part prépondérante.

Un cœur cristallin préservé et souvent dissimulé

Ce pays est pentu, élevé, minéral, avalancheux et glaciaire. Les vallées encaissées pénètrent jusqu'au cœur cristallin du massif, dont la traversée n'est possible qu'à pied, en altitude. Il faut le plus souvent en faire le tour. Le centre du territoire, semblant ainsi se dérober à la vue et à l'approche, possède une forte originalité, entre monde minéral et monde pastoral. Des générations successives se sont efforcées de gommer les handicaps naturels - sans y parvenir totalement - soulignant ainsi l'humilité des hommes.

Les glaciers ont sculpté le paysage et, même en recul, confèrent au cœur du massif cette ambiance si poignante de haute montagne. Le cœur du massif ne se réduit pas à un espace minéral et glacé. Les alpages sont des « inventions » de l'homme, pasteur depuis plus de 6 000 ans.

Une diversité du vivant à la hauteur de celle des paysages

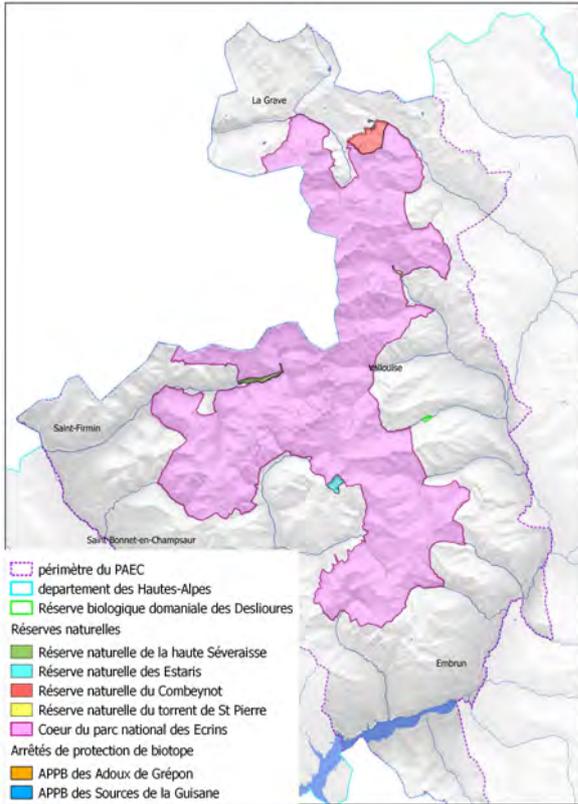
La diversité locale des espèces résulte, entre autres, d'un équilibre fragile entre climat, sol et usages. Ainsi, peut-on apprécier la Reine des Alpes aux lisières forestières, les Sabots de Vénus en plein bois, les Adonis dans les cultures, la Bérardie laineuse sur les fins éboulis alpins. De même, dans le règne animal, Aigle royal, Lagopède alpin, Chevêchette d'Europe sont symboles de rareté et n'ont d'avenir que dans le maintien des espaces qu'ils affectionnent. De nombreuses espèces reliques des âges glaciaires vivent ici, comme retranchées en altitude. Connecté avec les massifs préalpins de l'ouest et du sud, au sein de l'arc alpin, le patrimoine naturel du parc national des Écrins doit disposer des corridors favorisant ses échanges.

Malgré sa rudesse, les hommes ont investi et occupé ce territoire il y a des millénaires. Les paysages témoignent de ce travail obstiné à cultiver, s'abriter ou se loger, assurer sa subsistance. Si la notion de diversité caractérise le patrimoine naturel des vallées des Écrins, elle est aussi la plus appropriée pour qualifier le patrimoine culturel (patrimoine architectural et « paysage construit »).

Un parc national fédérateur des identités « valléennes »

L'identité « Écrins » s'est forgée progressivement, en lien avec l'émergence du parc national des Écrins. Celui-ci est ainsi devenu l'une des composantes du caractère du massif, à la fois lieu de réflexion, d'innovation, d'initiation, de préservation des diversités patrimoniale, sociale et culturelle. Cette identité fédératrice autour du cœur du massif vient se conjuguer aux identités plurielles des vallées rayonnantes.

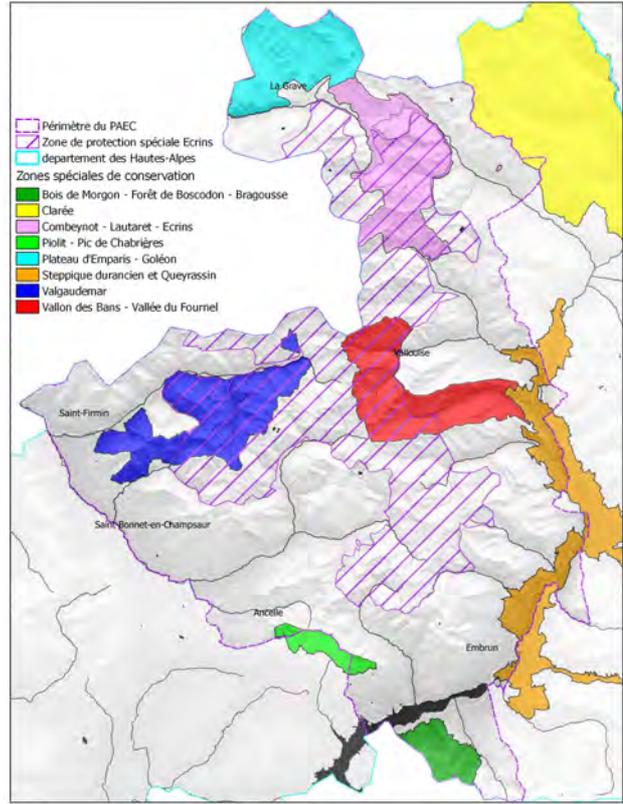
Sites protégés



- périmètre du PAEC
- département des Hautes-Alpes
- Réserve biologique domaniale des Deslioures
- Réserves naturelles
- Réserve naturelle de la haute Séveraisse
- Réserve naturelle des Estaris
- Réserve naturelle du Combeynot
- Réserve naturelle du torrent de St Pierre
- Coeur du parc national des Ecrins
- Arrêtés de protection de biotope
- APPB des Adoux de Grépon
- APPB des Sources de la Guisane

Parc national des Ecrins
Marsat DELLA-VEGOUA n°2014

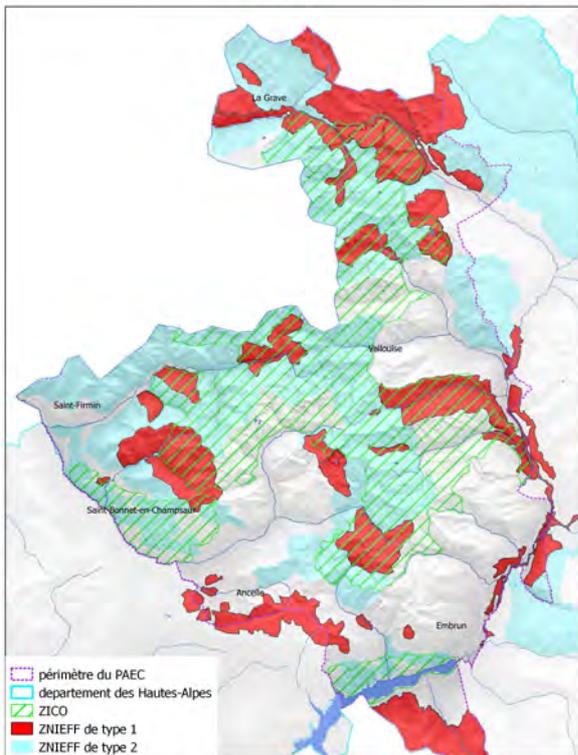
Les sites Natura 2000



- Périmètre du PAEC
- Zone de protection spéciale Ecrins
- département des Hautes-Alpes
- Zones spéciales de conservation
- Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse
- Clarée
- Combeynot - Lautaret - Ecrins
- Piolit - Pic de Chabrières
- Plateau d'Emparis - Goléon
- Steppique durancien et Queyrassin
- Valgaudemar
- Vallon des Bans - Vallée du Fournel

Parc national des Ecrins
Marsat DELLA-VEGOUA n°2014

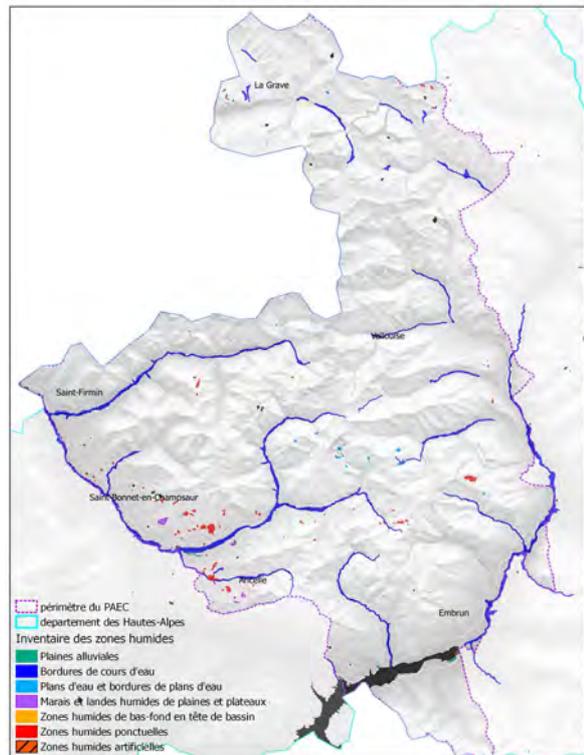
Inventaires



- périmètre du PAEC
- département des Hautes-Alpes
- ZICO
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Parc national des Ecrins
Marsat DELLA-VEGOUA n°2014

Inventaire des zones humides



- périmètre du PAEC
- département des Hautes-Alpes
- Inventaire des zones humides
- Plaines alluviales
- Bordures de cours d'eau
- Plans d'eau et bordures de plans d'eau
- Marais et landes humides de plaines et plateaux
- Zones humides de bas-fond en tête de bassin
- Zones humides ponctuelles
- Zones humides artificielles

Parc national des Ecrins
Marsat DELLA-VEGOUA n°2014

b) Problématiques et enjeux environnementaux, y compris changement climatique

– Les zonages et protections :

Le patrimoine naturel du massif des Ecrins est exceptionnel et largement reconnu nationalement au travers des différents inventaires, protections ou du réseau Natura 2000 (cf. cartes ci-contre et tableaux en annexe 2).

Ainsi le territoire compte :

- 46 ZNIEFF de type 1 et 15 ZNIEFF de type 2
- 1 ZICO
- 2 arrêtés de protection de biotope (Sources de la Guisane et Adoux de Grépon)
- 1 réserve biologique domaniale et 4 réserves naturelles
- 13 sites classés et 33 sites inscrits
- 1 Parc national
- 9 sites N2000 (8 au titre de la Directive Habitats et 1 au titre de la Directive Oiseaux)
- 310 zones humides recensées par le CEN-PACA.

– Les milieux naturels et les éléments de biodiversité recensés :

> Les milieux non concernées par l'agriculture :

- Les glaciers et neiges permanentes : ils représentent 4,6 % de la surface du territoire et sont situés principalement dans le cœur cristallin du massif.
- Les milieux rocheux : ils représentent 16 % de la surface du territoire et sont également majoritairement présents dans le cœur du massif.
- Les ravines et eaux vives : elles représentent 1,2 % de la surface du territoire.
- Les milieux fortement artificialisés : ils représentent 1,4 % du territoire.
- Les forêts non pâturées et milieux fermés : ils représentent environ 12 % du territoire.

> Les milieux concernées par l'agriculture : les espaces naturels ou semi-naturels :

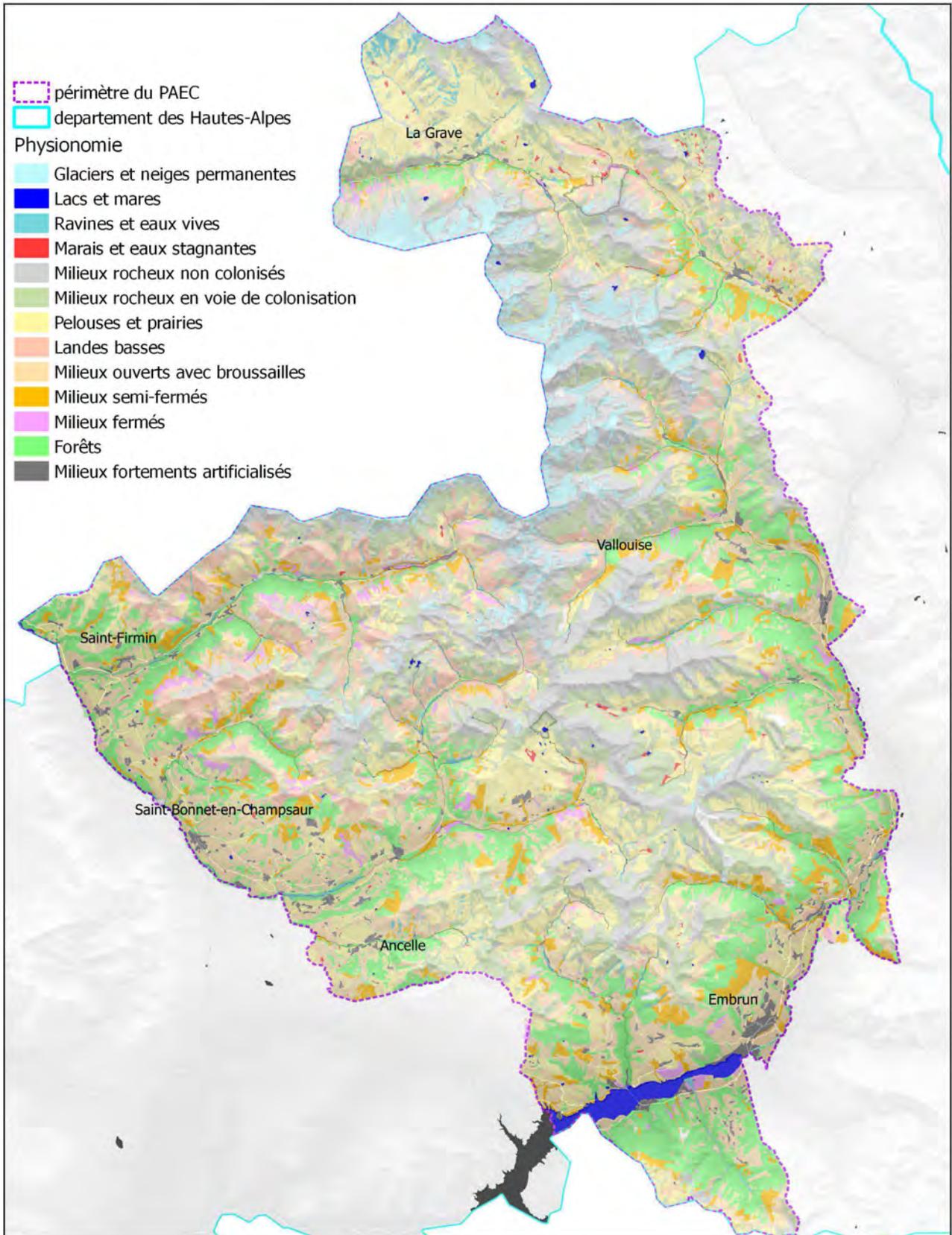
- **Les milieux ouverts au-dessus de la limite supérieure de la forêt** : les landes et pelouses alpines et subalpines et éboulis plus ou moins enherbés.

A l'étage alpin, d'importantes étendues herbeuses rases semées d'îlots de végétation arbustive sont présentes : la pelouse alpine constitue la composante principale de ce domaine. C'est une constante des hautes montagnes qui offre des conditions environnementales rudes (durée d'enneigement, pluviosité, température moyenne). Les pelouses boréo-alpines siliceuses et les pelouses calcaires alpines ainsi que certaines landes alpines et boréales sont les habitats d'intérêt communautaires présents à ces étages de végétation. Les pelouses rases sont des milieux fragiles sensibles au sur-pâturage ou à la surfréquentation. Parmi les espèces d'oiseaux de la Directive figurent le Lagopède alpin et le Crave à bec rouge. Le lagopède est sensible en période de nidification, d'élevage des jeunes (dérangement et problèmes de ressources, les jeunes étant insectivores) et d'hivernage. Le Crave à bec rouge est lui insectivore donc sensible au manque de nourriture, notamment de bousiers qui sont détruits par les anti-parasitaires (ivermectines).

Parmi les espèces patrimoniales de la flore de ces milieux on trouvera :

- dans les pelouses : l'Armoise noirâtre, la Potentille à feuilles blanc de neige, le Silène de Suède ,
- dans les éboulis végétalisés : le Géranium argenté, la Bérardie laineuse...

physionomie de la végétation



Parc national des Ecrins
Muriel DEJEAUNE-VEDOVA nov2014

0 10 20 km

- **Les milieux ouverts au-dessous de la limite supérieure de la forêt (subalpin inférieur, montagnard et collinéen ou supra-méditerranéen) :**

Les milieux ouverts de ces étages de végétation restent ouverts grâce à l'intervention humaine le plus souvent, mais aussi par des événements naturels quelquefois. Les prairies et les pelouses en sont les composantes principales, couvrant parfois de grandes étendues par exemple sur des coteaux, des adrets de bas d'alpages, des plateaux... ou des plus petites surfaces de clairières dans des grands ensembles boisés. Souvent le maintien de l'ouverture constitue l'enjeu principal de ces milieux de part la sensibilité des espèces présentes à la fermeture du milieu liée principalement au manque de lumière. Les prairies de fauche de montagne, les pelouses maigres de fauche de basse altitude, les formations herbeuses sèches sont les principaux habitats d'intérêt communautaire présents à ces étages. Parmi les espèces de la faune présentes, figurent des espèces de la Directive Oiseaux comme la Perdrix bartavelle ou la Pie-grièche écorcheur, ou encore le Léopard ocellé (habitat varié), la Caille des blés, le Monticole de roche (habitat composite avec rochers, éboulis et pelouses), l'Apollon....

Quelques espèces emblématiques de la flore des Alpes s'y retrouvent comme la Reine des Alpes (An II Directive Habitats), le Buplèvre des Alpes (Livre rouge), la Gagée jaune (protection nationale), la Pulsatille des montagnes...

- **Les mélézins (et landes à rhododendrons) :**

Le mélézin, forêt emblématique des Alpes du Sud, présente une richesse en espèces assez exceptionnelle. Le mélèze perd ses aiguilles en hiver et celles-ci n'acidifient pas le sol contrairement à d'autres aiguilles de résineux. De ce fait, le sol de ces forêts est souvent recouvert de belles pelouses ou de différents types de landes en fonction de l'altitude ou de l'exposition. La sylviculture favorise depuis longtemps le mélèze du fait de son intérêt économique. Cet habitat d'intérêt communautaire est le milieu de prédilection du Tétralyx dans les Alpes du Sud. Cette espèce est sensible en période de reproduction et d'hivernage mais est également sensible à la modification de son habitat, notamment par densification des landes. Ainsi le maintien d'un milieu en mosaïque pelouses/landes est indispensable pour cette espèce notamment en période de nidification (au sol mais abritée) et d'élevage des jeunes. Insectivores à cette période de leur vie, ils se nourrissent principalement d'arthropodes qu'ils trouvent dans les hautes herbes.

- **Les milieux humides :**

Milieux rares et fragiles et souvent d'intérêt communautaire, ils se présentent sous différentes formes dans le massif des Ecrins : lacs, mares, bords de cours d'eau, tourbières, zones marécageuses, prairies humides, suintements... et se retrouvent à toutes les altitudes.

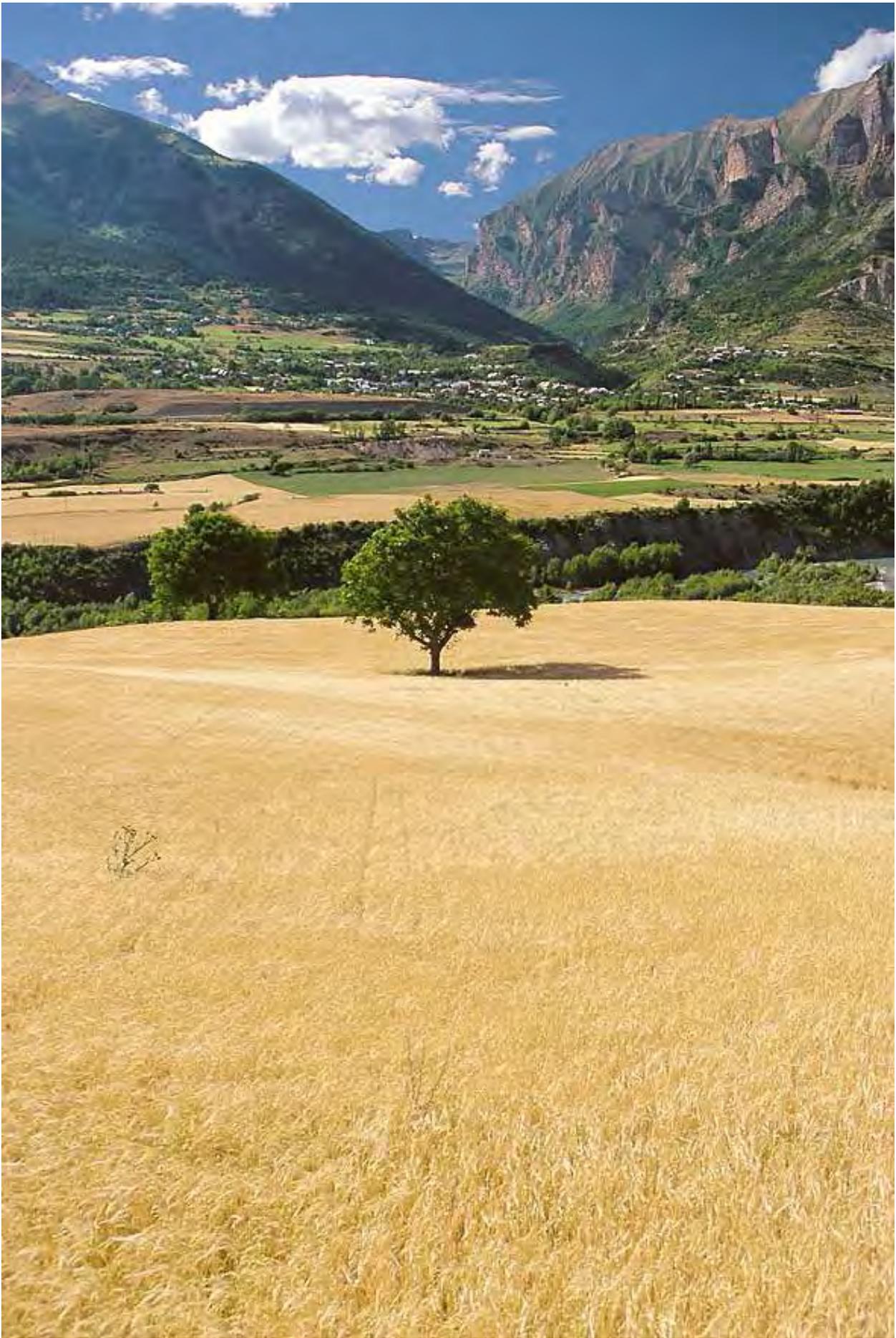
Sensibles aux activités humaines (comblement, pollutions...), certains peuvent être complètement dépendants de ces activités comme certaines zones humides alimentées par les canaux d'irrigation gravitaire. La principale menace pour ces milieux est l'assèchement par drainage ou arrêt d'apports d'eau. Les tourbières basses alcalines, les eaux oligotrophes très peu minéralisées, les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, les lacs et mares dystrophes naturels, les lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition sont les habitats d'intérêt communautaires présents dans le massif.

Parmi les espèces de la faune inféodées à ces milieux humides, on va trouver des espèces à très fort enjeu : le Râle des genêts (prairies humides), le Triton alpestre (mares et lacs d'altitude), le Pelodyte ponctué, le Crapaud accoucheur, le Crapaud calamite (mares), le Campagnol amphibie (étangs, cours d'eau, annexes hydrauliques, ripisylves...) et le Sonneur à ventre jaune (points d'eau temporaires, fossés, canaux...).

Les espèces de la flore présentes dans ces milieux sont également très rares : on va trouver des espèces comme le Potamot allongé dans les lacs d'altitude, l'Orchis nain des Alpes dans les pelouses humides d'altitude, la Laïche bicolore au bord des cours d'eau d'altitude, le Jonc arctique et le Scirpe alpin (*Trichophorum pumilum*) dans les berges humides des lacs et torrents d'altitude.

A plus basse altitude, les espèces patrimoniales suivantes sont présentes :

- Dans les prairies humides, l'Orchis punaise (protection nationale), la Gentiane pneumonanthe, l'Orchis odorant (protection PACA), l'Orchis musc (protection 05), la Langue de serpent (protection PACA) .
- Dans les zones plus marécageuses : la Pédiculaire des marais (protection PACA), la Violette naine (protection PACA), le Choin ferrugineux (Protection nationale)
- dans les mares peu profondes le Rubanier nain (protection PACA)



– Les espaces agricoles :

- Les bocages : les haies et de manière plus générale les bocages sont reconnus comme renfermant une diversité biologique très intéressante. Les haies, souvent qualifiées d'infrastructures agro-écologiques, constituent un espace refuge pour la faune et la flore mais aussi des corridors de circulation. A titre d'exemple, le bocage du Champsaur-Valgaudemar héberge plus de 80 espèces d'oiseaux, plus de 90 espèces de rhopalocères et plus de 70 espèces ligneuses. Le rôle des haies n'est plus à démontrer, aussi bien concernant l'épuration des eaux que le maintien des sols...
- Les plantes messicoles : ces plantes sont liées aux cultures, notamment de céréales d'automne, mais considérées comme des « mauvaises herbes » elles sont fortement menacées en France par l'intensification des pratiques culturales (herbicides, labours profonds...). Elles sont encore très présentes sur le territoire, dans le secteur de l'Embrunais notamment. Les espèces les plus patrimoniales sont : l'Adonis d'été, l'Adonis couleur de feu, la Nielle des blés, l'Ail très scabre, le Cératocéphale en faux, l'Herbe aux cosaques, la Gagée des Champs, le Silène de nuit, la Tulipe sylvestre.

– Le Parc national des Écrins au cœur des trames vertes

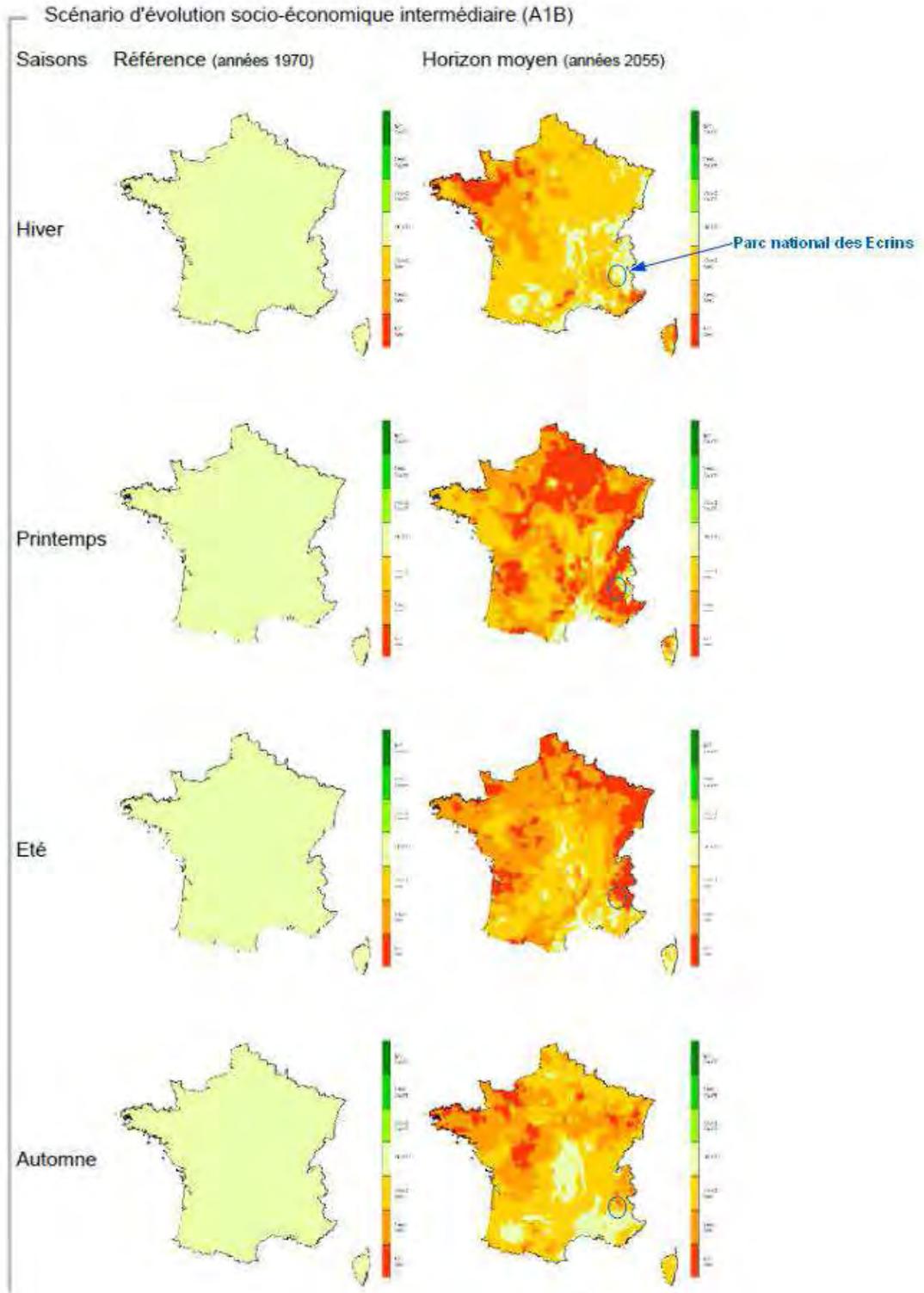
Le cœur du Parc national est un réservoir de biodiversité et en ce sens reconnu par la Trame verte des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Ce réservoir est constitué par des espaces naturels où l'action anthropique est compatible avec un maintien d'une biodiversité élevée.

La diversité altitudinale de milieux et de gestion conduit à une biodiversité importante. Il est important dans ce contexte que les activités agropastorales soient maintenues dans le respect des écosystèmes.

L'aire d'adhésion du Parc national est pour partie classée en réservoir de biodiversité (site Natura 2000) avec des écosystèmes importants comme le steppique Durancien, les prairies du col d'Ornon ou les terrasses de culture de la Grave – Villar d'Arène et la plaine (bocagère) de Bourg d'Oisans. Une autre partie correspond à ces corridors écologiques reconnus comme le bocage du Champsaur – Valgaudemar ou les terrasses bocagères de l'Embrunais.

Ainsi alpages, prairies naturelles, terrasses et bocages sont, pour les deux régions dont dépend le Parc national des Écrins, des agrosystèmes prioritaires jouant le rôle de réservoir et de corridors écologiques majeurs pour les zones de montagne.

Indicateur sécheresse d'humidité des sols (SSWI) du modèle ISBA [], Météo-France/CLIMSEC - CERFACS/SCRATCH08 : modèle Arpege-V4.6 étiré de Météo-France



– Les changements climatiques :

Le climat actuel : La tendance au réchauffement climatique de notre planète n'est aujourd'hui plus contestée. Les différents rapports du GIECC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ne laissent aucun doute. A l'échelle globale, les conséquences sont la montée du niveau de la mer, la fonte des glaces (calottes de glace du Groenland et de l'Antarctique mais aussi glaciers, notamment des Alpes), augmentation des événements extrêmes...

A l'échelle de la France, le réchauffement de la fin du XXème siècle est légèrement plus marqué dans le sud que dans le nord du pays. Dans les Alpes françaises, le réchauffement est détectable sur les données météorologiques depuis la fin des années 80, et il est deux fois plus important que le réchauffement moyen de l'hémisphère nord (Auer *et al.*, 2007). Ce réchauffement moyen s'accompagne d'une hausse en fréquence et intensité des événements extrêmes, en particulier les sécheresses (Calanca, 2007 ; Wreford and Adger, 2010) dont les sécheresses de 2003 à 2006 étaient les prémices.

L'origine :

L'origine anthropique de ces perturbations climatiques ne laisse aujourd'hui plus de doutes. Elle est en grande partie attribuable à l'augmentation des concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre anthropiques.

L'avenir :

A l'avenir, et si l'on en croit les conclusions des différents rapports du GIECC, le réchauffement climatique devrait s'accélérer. Les différentes études existantes prévoient un réchauffement climatique deux fois plus rapide dans les Alpes que dans le reste du territoire national. Il est également prouvé que le réchauffement sera plus fort en altitude.

Ainsi, à l'échelle du massif des Ecrins et à l'horizon 2055, sur un scénario socio-économique intermédiaire, on peut voir sur les cartes ci-contre que la sécheresse au niveau des sols se fera sentir sur toutes les saisons mais sera surtout très forte au printemps et l'été, périodes cruciales pour la pousse de l'herbe.

Et localement :

Les systèmes d'élevage de montagne et ceux des plaines alentours qui transhumant en montagne sont particulièrement sensibles à ce type d'aléas (Lemaire et Pflimlin, 2007), qui impacte les ressources herbagères et pastorales de manière quantitative et qualitative (évolution de la phénologie, de la composition floristique...).

Les systèmes d'élevages de montagne des Alpes du Sud sont en quelque sorte « habitués » aux aléas climatiques. Jusqu'à présent, les conduites d'élevage, sauf en cas d'aléas extrêmes et de systèmes très tendus, essaient de s'adapter à la disponibilité fourragère grâce à la complémentarité de milieux offerte par les espaces de haute montagne et grâce à l'irrigation. Ceci ressort très nettement du dispositif « Alpagnes sentinelles » mis en place sur le parc national des Ecrins, où la mosaïque de milieux est très bien valorisée en cas d'aléas climatique fort (sécheresse estivale, printemps tardif...) en alpage. Ce phénomène est perceptible également sur les exploitations disposant de surfaces de parcours assez importantes ou de zones tampons. De même, la diversité spécifique d'une prairie permanente permet une plus grande souplesse dans son exploitation mais aussi une plus grande adaptation lors d'aléas climatiques sévères, dans une certaine limite. Cependant, dans une tendance de changements climatiques où les années de sécheresse se succéderaient, la résilience (capacité à revenir à leur état initial) des prairies et pelouses serait affectée et ce d'autant plus si la gestion agricole ou pastorale de ces milieux accentue le phénomène. Il est donc très important de veiller à une gestion agro-pastorale équilibrée de ces milieux.

L'irrigation, très présente dans le massif, permet de sécuriser depuis longtemps les stocks fourragers sur les exploitations du massif. Une étude menée dans la zone du Champsaur, par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes en 2014, a montré que près de la moitié des stocks est issue de surfaces irriguées.

Un élément essentiel est également à mentionner : un animal nourri au pâturage a moins d'incidences sur l'augmentation du CO2 qu'un animal nourri en bâtiment puisqu'aucune énergie extérieure n'est nécessaire à sa croissance. Les systèmes ayant recours au pâturage doivent donc être privilégiés.

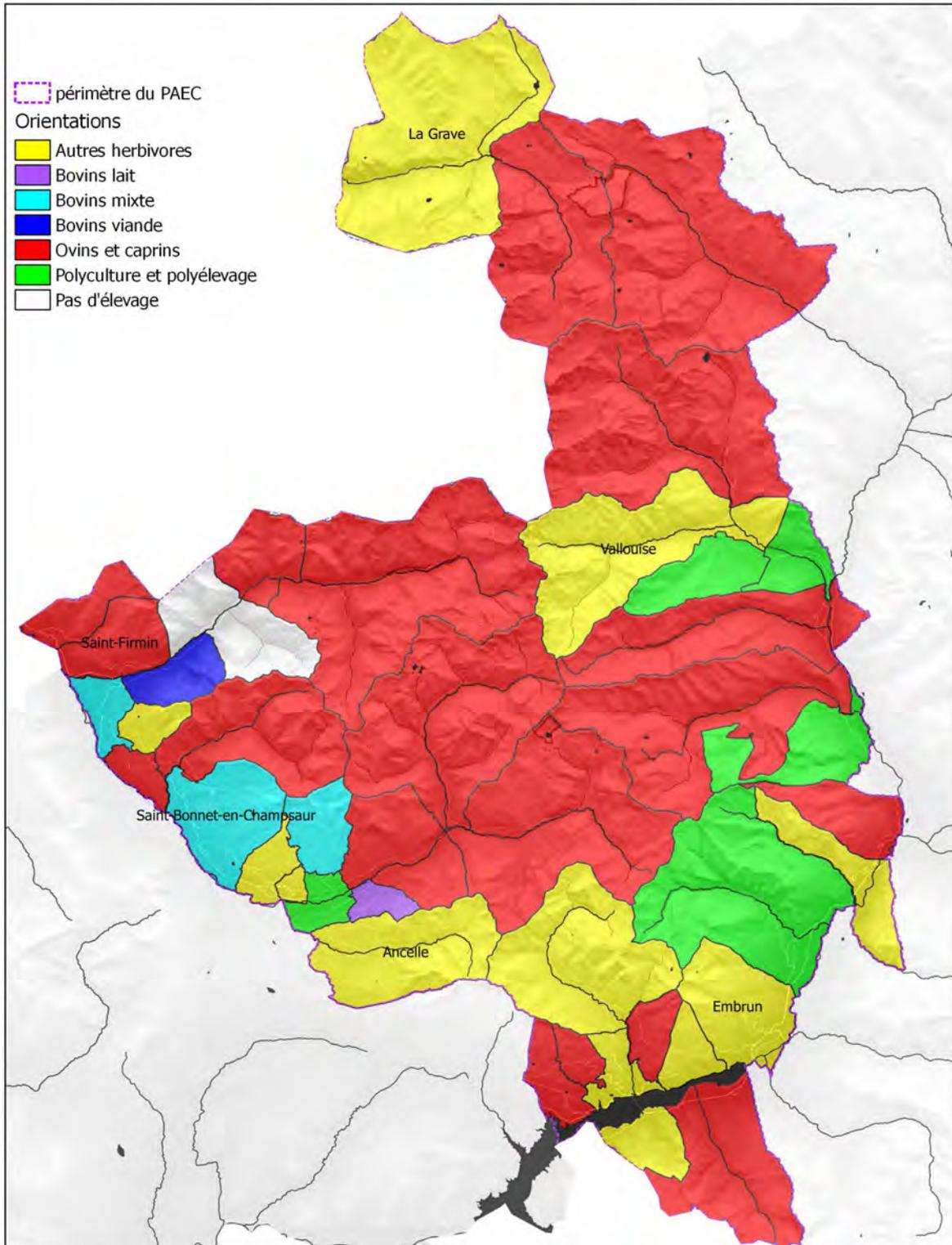
Certains écosystèmes, tels que les prairies, les forêts, les tourbières et certains sols captent plus de carbone qu'ils n'en restituent : ils jouent un rôle plus ou moins important dans le stockage de carbone.



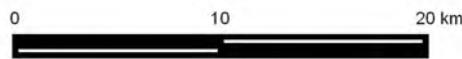
Les grands enjeux environnementaux :

- > Maintenir les landes, éboulis, et pelouses d'altitude en bon état de conservation par une gestion pastorale équilibrée permettant un prélèvement pastoral (date et intensité) conforme à un renouvellement de la biodiversité. Préserver les espèces liés à ces habitats.**
- > Maintenir les milieux ouverts et la biodiversité ordinaire ou remarquable dans les étages forestiers par une gestion pastorale ou agricole adaptée et plus particulièrement les prairies permanentes fauchées**
- > Maintenir les mélézins pastoraux en bon état par une gestion pastorale adaptée permettant le renouvellement de la ressource et de la biodiversité et préserver le Tétrás lyre très lié à cet habitat.**
- > Maintenir le caractère humide des milieux humides et inciter à une gestion pastorale ou agricole adaptée pour permettre le renouvellement de la biodiversité et la préservation des espèces rares.**
- > Maintenir et entretenir les infrastructures agro-écologiques**
- > Sauvegarder les messicoles par des pratiques agricoles adaptées**
- > Réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

Orientations technico-économiques des exploitations majoritaires par communes



Parc national des Ecrins
Muriel DELLA-VEDOVA nov2014



Source : RGA 2010

c) L'agriculture et ses enjeux :

- L'agriculture :

Des exploitations de petites tailles mettant en valeur les alpages et les prairies

Le territoire compte 445 exploitations agricoles avec 625 UTA pour une SAU de 21 534 ha¹. La taille moyenne d'une exploitation dans le territoire s'établit aux alentours de 50 hectares de SAU déclarée. Dans ce résultat sont comptés les prairies de fauche, les céréales, les prairies naturelles mais aussi les alpages individuels et les landes et parcours. Ainsi, la taille moyenne des exploitations agricoles reste relativement faible malgré la présence d'alpages et de surfaces faiblement productives dans la SAU déclarée. En effet, ces surfaces sont souvent présentes en importante quantité dans les élevages du massif, puisqu'à faible potentiel. Les surfaces labourables sont essentiellement concentrées dans le Champsaur et l'Embrunais. Les deux autres secteurs sont exclusivement herbagers.

L'élevage de haute-montagne étant prédominant dans le territoire, la prairie naturelle représente la clé de voûte des exploitations agricoles du PNE pour les stocks fourragers et le pâturage en intersaison.

Des exploitations tournées vers l'élevage

> Principalement orientée vers l'élevage ovin allaitant puis bovins allaitant puis bovins laitiers, les élevages s'organisent autour du massif en fonction principalement des potentialités de chaque petit territoire :

- Dans les vallées les plus basses, les plus plates et les plus ouvertes comme le bas-Champsaur, le bas-Valgaudemar et le bas-Embrunais, sont principalement implantés des systèmes polyculture-élevage de bovins allaitants ou laitiers, de caprins et quelques exploitations ovines avec production de céréales pour l'engraissement des animaux, des prairies temporaires (mélange légumineuses/graminées), des prairies permanentes, des parcours et alpages (pour les ovins, les génisses et les vaches allaitantes).

- En revanche, les systèmes des hautes vallées (Vallouise, Briançonnais et les hautes vallées du Champsaur, du Valgaudemar et de l'Embrunais), principalement ovins, sont basés en totalité sur les prairies permanentes, les parcours et les alpages. Pour ces dernières, le recours à l'alpage est vital.

> Dans le détail, le Champsaur détient 43% des bovins, ce qui démontre à nouveau la caractéristique agricole de ce secteur. Le Valgaudemar et l'Embrunais détiennent chacun 22% des bovins.

Dans le Champsaur, la taille des exploitations bovines (54 bovins en moyenne) est un peu plus faible que dans les autres secteurs, avec en moyenne une soixantaine de bêtes. Il s'agit plutôt d'exploitations laitières dans lesquelles il est difficile d'accroître la taille des troupeaux compte tenu des charges de travail que cela engendre. A l'inverse, les exploitations agricoles de l'Embrunais sont plus grandes avec davantage de vaches allaitantes ou avec des génisses d'élevage.

> Une filière laitière en perte de vitesse..

En 2005, 69 exploitations laitières étaient recensées. Ce chiffre s'établit à 52 élevages laitiers en 2014. La référence administrative pour le PNE en 2007/2008 était de 12,5 millions de litres de lait, soit un quota moyen de 205 000 litres par exploitation. La production réelle a atteint 81% du quota. Ce pourcentage de réalisation de la production reste toutefois supérieur à celui des Hautes-Alpes (80%) et celui de la région Paca (77%). La production moyenne par exploitation était de 144 000 litres en 2005 mais a atteint 166 000 litres par exploitation en 2008. Ceci montre à la fois la restructuration des exploitations laitières (disparition des petites fermes) mais également leur agrandissement. 62% des élevages laitiers sont présents dans le Champsaur et 23% dans l'Embrunais.

> ... mais qui conserve un poids important au niveau régional

Soit, quand 1 000 litres sont produits en France, 0,005 litre est produit dans le PNE ! La production laitière a donc un poids infime au niveau national (0,0005% de la production française). En revanche, la filière laitière du PNE dans la Région PACA demeure prépondérante : 36% du lait produit en PACA provient des exploitations du PNE.

> La production de génisses d'élevage :

Certaines exploitations, notamment dans le nord du département, ont développé cette activité, comme complément d'un mode de production plus traditionnel ou comme production principale.

Selon les données de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, 41 élevages pratiquent cette activité dont 33 pour lesquels l'élevage de génisses est l'activité principale. Ce chiffre montre qu'il ne s'agit pas d'une production anecdotique dans le massif.

¹Source RGA 2010

L'accueil à la ferme et la pluriactivité :

Le PNE se caractérise par un attrait touristique fort, en hiver comme en été, sur la plupart des secteurs. La recherche de l'authenticité, de la convivialité, de la qualité font partie des attentes exprimées par les visiteurs du Parc. Le développement de l'accueil et du tourisme en dehors des hautes saisons est également un enjeu fort de la charte du Parc et des différents partenaires du territoire (Pays, Conseil Général, Conseil régional, Commissariat de Massif...). Les exploitations agricoles peuvent tirer profit de ce contexte favorable pour développer des prestations d'accueil sur leurs exploitations en complément de leur activité de production. On constate cependant que l'accueil à la ferme est relativement peu développé sur la zone. Une part non négligeable d'agriculteurs du Champsaur, de l'Embrunais et du Briançonnais sont pluri-actifs en complétant leur activité agricole par un travail en station l'hiver, ce qui explique sans doute en partie ce constat. Il n'en reste pas moins que l'agritourisme a un fort potentiel de développement et représente un enjeu socio-économique important pour le territoire.

Les produits et filières :

- Les débouchés des productions du territoire sont majoritairement sur les grands circuits de commercialisation, c'est-à-dire :

- la coopérative l'Agneau de Sisteron pour les agneaux avec l'IGP « agneau de Sisteron » et le Label rouge
- la filière autour de l'abattoir de Guillestre avec l'Agneau Guil et Durance
- la coopérative bovine pour la viande bovine avec la marque Patur'Alp
- pour le lait de vache : le groupe Sodiaal à Gap, la Coopérative Laitière des Alpes du Sud à Gap.

- Circuits courts : Il s'agit le plus souvent de productions fermières correspondant à des produits bruts ou transformés, valorisées en circuits courts de distribution, soit en vente directe, soit auprès de distributeurs locaux (commerce de détail et restauration collective). Le territoire a l'avantage d'être à proximité de zones de population non négligeables (Gap, Embrun, Briançon) et d'être doté d'un nombre conséquent de lits touristiques. Il existe une réelle demande en produits fermiers du terroir et l'offre reste encore à développer.

- Vente directe de viande : une activité qui intéresse de plus en plus d'éleveurs (une vingtaine) et qui peut se développer via les coopératives.
- Production, transformation et commercialisation de produits laitiers, une filière essentiellement locale : Une vingtaine d'exploitations sont concernées pour des fromages de brebis, vaches et en plus. D'autre part, il existe des artisans fromagers proches de la zone parc qui achètent directement le lait des éleveurs haut-alpins (40 producteurs concernés) : la Laiterie du Col Bayard, la Fromagerie Ebrard, la SICA des Alpagnes de Fontantie, la Fromagerie de la Durance.

- L'Agriculture Biologique : on recense une grande diversité de productions sur 32 exploitations : maraîchage, élevage ovin, apiculture, céréales, élevage bovin, arboriculture, volailles, plantes de montagne, viticulture. Cette diversité de productions bio est en décalage avec la production « conventionnelle » du Parc. En effet, le nombre de maraîchers bio est important par rapport aux maraîchers conventionnels. Au contraire, les exploitations bio en élevage bovin allaitant et bovin lait sont peu présentes (une seule exploitation en bovin viande) contrairement à la forte représentativité de ce type d'exploitation en traditionnel sur le territoire. Les principaux freins au développement des conversions à l'AB en élevage sont liés à la réglementation (surfaces des bâtiments, interdiction du caillebotis), au manque d'autonomie alimentaire (coût élevé des achats), à la commercialisation ou bien sont d'ordre psychologiques. Les produits bio sont principalement vendus en circuits courts.

Les autres productions:

- Maraîchage et fruits rouges : le territoire compte une dizaine de maraîchers avec une commercialisation directe ou par les AMAP.

- Petites espèces animales, une production qui reste confidentielle : à peine 3 exploitations sont recensées.

- Charcuteries fermières et porcs élevés en plein air (3 exploitations)

- Miel et les produits de la ruche : une vraie filière locale avec 11 apiculteurs professionnels sur le territoire. Il conviendrait par ailleurs de prendre en compte les nombreux autres apiculteurs non professionnels qui déposent leurs ruches en saison estivale sur différents secteurs de la zone « parc » pour la production de miel de montagne et de haute montagne.

- Les plantes alpines : une filière émergente qui concerne une dizaine de producteurs.

Autres productions de diversification : les champignons, la pisciculture, le pain fermier, l'horticulture, les produits cosmétiques à base de lait d'anesse...

Les grands enjeux agricoles :

- > Maintenir une agriculture dynamique et économiquement viable avec présence toute l'année y compris dans les hautes vallées du massif
- > Renforcer l'autonomie fourragère et alimentaire des exploitations mais tout en respectant l'environnement => stocks fourragers (irrigation, qualités des prairies...) et pâturages (qualité)
- > Se préparer aux changements climatiques
- > Valoriser les productions notamment au travers d'une marque reconnaissant les externalités positives sur l'environnement du système de production.

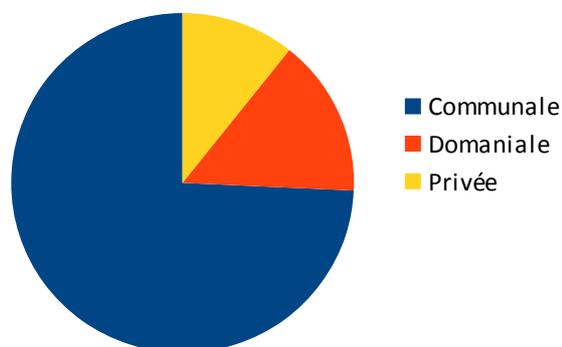
– Le pastoralisme collectif et ses enjeux

Le territoire compte 146 unités pastorales d'altitude utilisées par 82 520 ovins et 4 166 bovins pour un surface de 92 500 ha. La taille moyenne des alpages est de 550 ha et ils sont utilisés en moyenne pendant 110 jours.

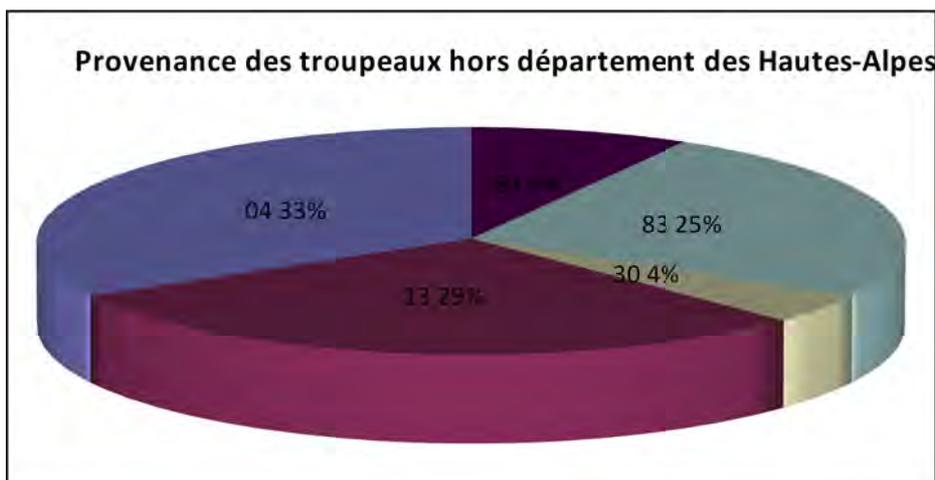
84 alpages sont gérés par un groupement pastoral, 16 par une association autre et 36 alpages sont utilisés de façon individuelle.

Majoritairement, les alpages sont communaux ($\frac{3}{4}$) mais ils contiennent souvent une petite proportion de propriétés privées.

Propriété majoritaire des alpages

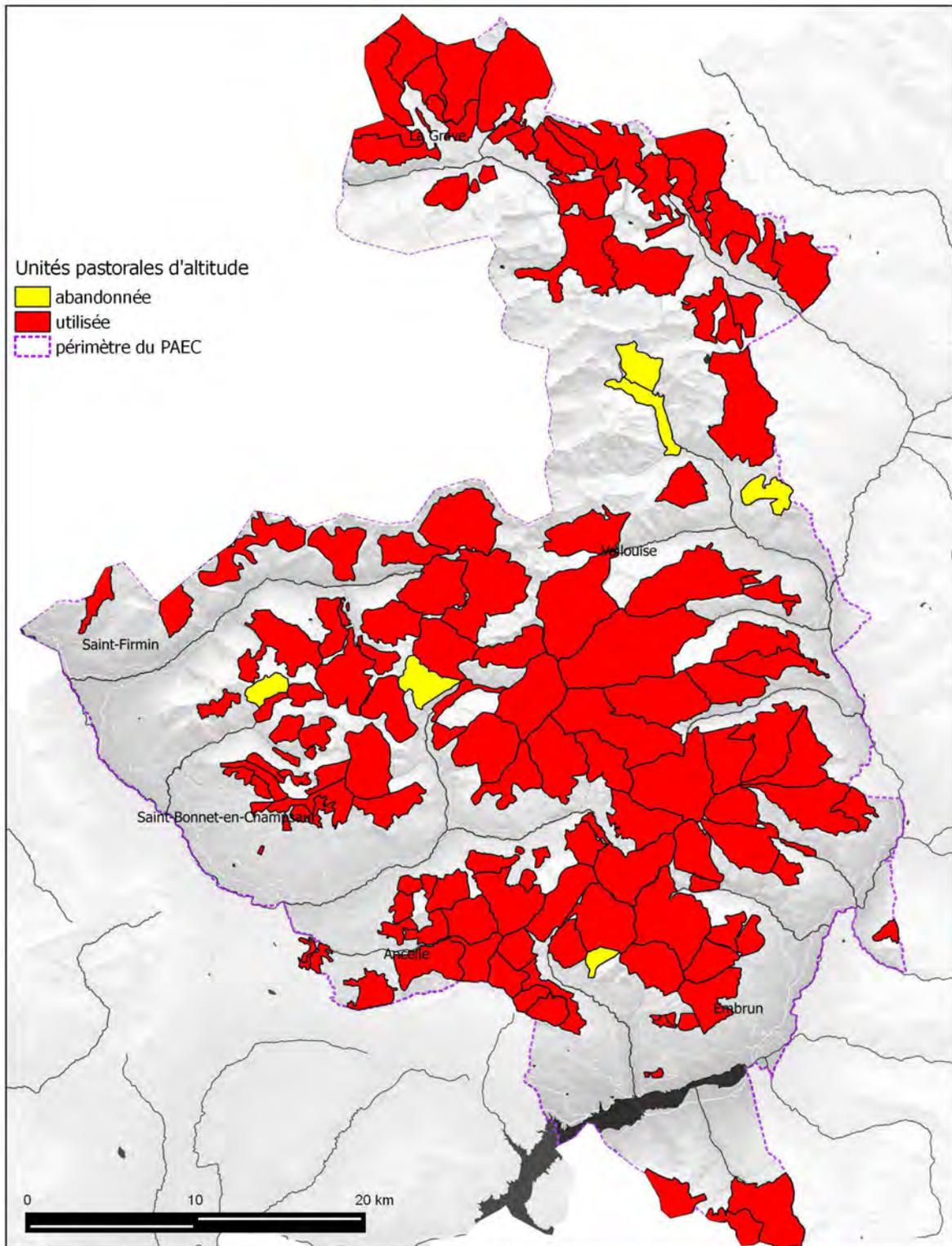


Provenance des troupeaux ovins : 39 % des troupeaux proviennent de la commune de l'alpage et 37 % du département des Hautes-Alpes, le reste correspondant à de la grande transhumance d'autres départements de la région. Cf. graphique ci-dessous.



Provenance des troupeaux de bovins : pour les bovins, la transhumance est beaucoup plus locale avec 58 % du cheptel qui provient de la commune et 39 % du département des Hautes-Alpes.

Les unités pastorales d'altitude

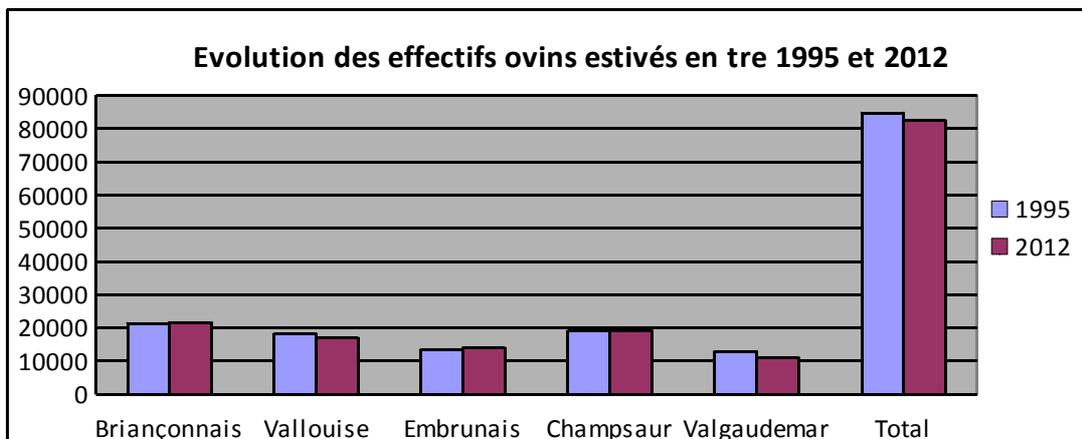


Parc national des Ecrins
Muriel DELLA-VEDOVA nov2014

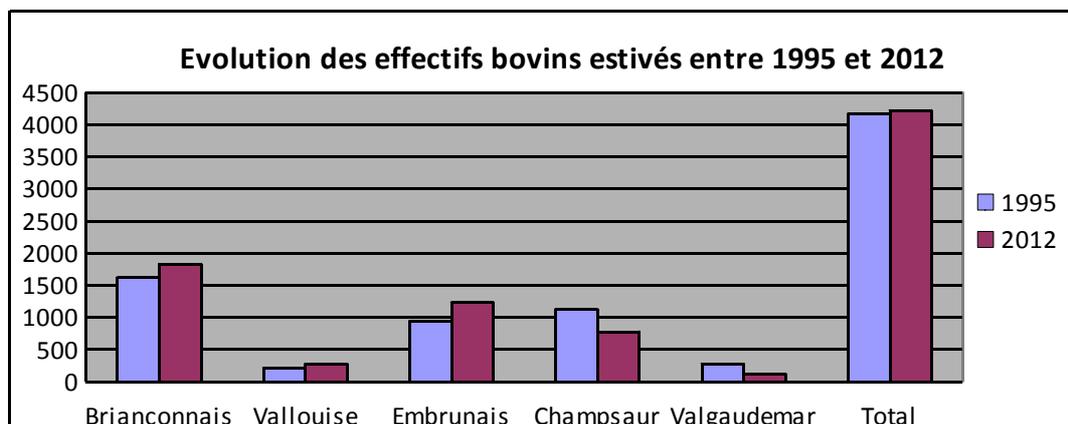
"Données issues de l'enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA, 2012-2014. Enquête réalisée auprès de personnes ressources des territoires concernés, sur la base d'une projection de fonds cartographiques IGN à une échelle maximum de 1/25 000ème."

Evolution des effectifs :

Depuis l'enquête pastorale de 1995, on constate une évolution des effectifs ovins estivés très légèrement à la baisse. Ceci est variable selon les secteurs du territoire avec une légère baisse dans le Valgaudemar et la Vallouise et une légère augmentation dans le Briançonnais.



En ce qui concerne **les bovins**, les effectifs sont à peu près stables entre les deux enquêtes, mais là aussi très variables d'un secteur à l'autre. Ils augmentent dans le Briançonnais, la Vallouise et l'Embrunais et baissent dans les autres secteurs.



Deux grands types d'alpages :

- Les grands alpages du sédimentaire : situés dans la partie sédimentaire du massif, ce sont des alpages vastes et vallonnés, souvent gardés, avec des tailles de troupeaux supérieures à 1200 ovins.
- Les petits alpages du cristallin : situés dans la partie cristalline du massif, ce sont de petits alpages escarpés peu productifs. Ils sont peu gardés et avec des tailles de troupeaux inférieures à 800 ovins.

Les grands enjeux pastoraux en alpage :

- > **Maintenir une utilisation collective et raisonnée des alpages**
- > **Parvenir à une gestion équilibrée de l'alpage avec un chargement adapté à la ressource et une utilisation de l'alpage en adéquation avec la phénologie .**
- > **Travailler sur une gestion fine de l'unité pastorale afin de permettre un engraissement des animaux, un bon état sanitaire du troupeau et un renouvellement de la ressource pour les années futures**
- > **Se préparer aux changements climatiques**

– **Les bénéfiques et risques :**

Les **bénéfiques** par rapport aux enjeux environnementaux :

- Maintien de l'ouverture des milieux
- Maintien de la mosaïque de milieux
- Maintien d'une activité extensive avec une empreinte carbone plus faible
- Maintien de la diversité des prairies naturelles par la fauche
- Maintien et entretien des canaux d'irrigation

Les **risques** par rapport aux enjeux environnementaux :

- Intensification des systèmes dans les basses vallées (plus de cultures, moins de pâturage et moins de prairies naturelles)
- Extensification des pratiques dans les hautes vallées (moins de fauche et uniquement du pâturage)
- Mauvaise gestion des alpages (période de pâturage inadaptée à la phénologie, intensité du pâturage inadaptée..)
- Arrêt de la fauche de prairies
- Intensification de certaines prairies (fauche précoce, fertilisation excessive) ou retournement
- Arrachage de haies ou non entretien
- Arrêt de l'irrigation gravitaire

d) Démarches et actions déjà menées sur le territoire, évaluation et enseignements utiles pour la mise en œuvre du PAEC :

– Démarches agro-environnementales

Le Parc national des Ecrins met en œuvre des mesures agro-environnementales sur son territoire depuis 1994. Tout d'abord dans le cadre des OGAF environnement et des opérations locales sur les alpages, les prairies naturelles et le bocage du Champsaur-Valgaudemar.

En 2000 puis 2002, des CTE puis des CAD ont également été réalisés sur le territoire.

Enfin, le Parc national des Ecrins a porté plusieurs projets agro-environnementaux dans le cadre de la mise en place des MAE territorialisées de 2007 à 2014. Ces PAE portaient sur les sites Natura 2000 et les alpages, les prairies naturelles fauchées et les bocages en aire d'adhésion du PNE.

Par ailleurs, le Parc travaille depuis longtemps à la mise en œuvre des MAE avec le CERPAM (sur les alpages), la Chambre d'Agriculture (sur les espaces agricoles), les animateurs des sites N2000 et la DDT des Hautes-Alpes.

Ainsi, une véritable dynamique et un partenariat est en place autour des projets agro-environnementaux à la fois entre techniciens et avec les agriculteurs, groupements pastoraux et bergers. Si on prend l'exemple des alpages, les bergers et les éleveurs des groupements participent avec les agents du Parc aux suivis annuels des plans de gestion ce qui crée des conditions favorables à des renouvellements de plans de gestion encore plus précis et aboutis ou à des non-renouvellement lorsque les conditions nécessaires à une bonne mise en œuvre du plan de gestion pastorale ne sont réunies..

A noter également, la dynamique engagée sur les prairies naturelles fauchées notamment grâce aux MAE et au concours prairies fleuries sur le territoire avec des études complémentaires réalisées et en projet, et des formations à destination des agriculteurs (sols, fourrages et santé animale...).

– Autres démarches territoriales à l'œuvre (y compris démarches filières agricoles, liées au foncier, au tourisme, ...)

La charte du Parc national des Ecrins, validée en 2012, exprime un projet de territoire dont l'objectif est de fédérer l'ambition des communes, des professionnels et des habitants pour une montagne vivante, dynamique et accueillante. La promotion d'une agriculture de qualité et la gestion agro-écologique des alpages sont des enjeux forts qui font l'objet de nombreux projets de partenariat entre le Parc et les 46 communes adhérentes.

Les projets portés par les pays du Grand Briançonnais, Sud Ubaye Durance et Gapençais visent à renforcer les filières socio-économiques des territoires. Les objectifs visés recouvrent pour partie ceux du PAEC. L'articulation entre les différents projets et la mutualisation de l'animation des démarches en faveur de l'agriculture sera recherchée.

La marque collective « Esprit Parcs nationaux de France » est en cours de construction pour valoriser différents types de prestations (hébergements, accompagnement, produits agricoles).

Cette marque sera opérationnelle dans les prochains mois et viendra appuyer encore le soutien du Parc aux producteurs qui mettent en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement.

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes développe également une marque « Hautes-Alpes naturellement » pour les produits issus et transformés dans les Hautes-Alpes.

Le Parc national des Ecrins travaille sur le paysage dans le cadre d'un projet « mOtifs paysages » qui est à la fois une démarche collaborative et une boîte à outils de terrain évolutive pour une meilleure prise en compte des paysages dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire. Ainsi, 12 fiches Motif qui décrivent chacun des grands motifs paysagers rencontrés dans le territoire ont été élaborées. Les espaces agricoles de coteaux, les paysages construits, les villes et bourgs... sont quelques exemples de fiches.

D'autres projets portés par le Parc national ou ses partenaires sont également en cours comme une Charte foncière, un travail sur les documents d'urbanisme ou encore sur des sites emblématiques du massif (terrasses de La Grave, Plateau de Charnières...)



e) Marges de progrès identifiées, évolutions des pratiques envisageables d'un point de vue environnemental, agronomique, économique et social et stratégies d'intervention collectives et individuelles dédiées

Malgré la perception que l'on peut avoir de l'agriculture dans le Parc national des Ecrins et les actions déjà conduites, des marges de progrès sont possibles et nécessaires que ce soit d'un point de vue environnemental, économique ou social,

Les marges de progrès concernent :

- Au niveau des alpages,

> la gestion collective : aujourd'hui certains alpages fonctionnent avec des prises en pension d'animaux. C'est un système peu transparent et peu confortable pour les éleveurs. Une vraie gestion collective serait souhaitable.

Indicateurs : nombre d'alpages gérés par une structure collective et engagée dans la MAEC Entités collectives.

> la gestion des milieux : parfois des déséquilibres de pâturage ou un niveau de pâturage inadapté au milieu sont constatés. L'amélioration de la gestion permettra d'assurer le renouvellement de la ressource et de la biodiversité sur le long terme.

Indicateurs : nombre d'alpages avec un plan de gestion éco-pastoral.

> l'aide apportée aux gestionnaires d'alpage permettra de stabiliser des emplois notamment de bergers et d'améliorer la reconnaissance de leur savoir-faire.

Indicateur : nombre d'années successives où le berger

- Au niveau des prairies de fauche,

> le maintien des surfaces en prairies permanentes fauchées riches en espèces. Actuellement nous sommes plutôt dans une tendance à la baisse de ces surfaces.

Indicateur : surfaces en prairies permanentes fauchées au début du PAEC.

> l'amélioration agro-écologique des prairies. Des actions seront conduites en parallèle des MAEC pour parvenir à cet objectif.

Indicateurs : surfaces engagées en MAEC et présence des agriculteurs aux formations.

- Au niveau des pâturages d'intersaison,

> les marges de progrès concernent la manière d'appréhender les broussailles, la valeur de ces milieux et la gestion des surfaces pâturées. En effet, la plupart des broussailles sont à considérer comme une ressource alimentaire dès lors qu'elles sont accessibles par les animaux.

Indicateurs : Surfaces engagées en Plan de gestion sur ces milieux

> Des actions seront conduites en parallèle des MAEC pour informer et former les éleveurs.

Indicateurs : présence des agriculteurs aux formations.

- Au niveau des zones humides,

> le maintien de ces zones.

Indicateur : surfaces en zones humides au début du projet (cf. inventaire CEN)

> l'amélioration de la gestion de ces milieux.

Indicateurs : Surfaces engagées en MAEC sur ces milieux

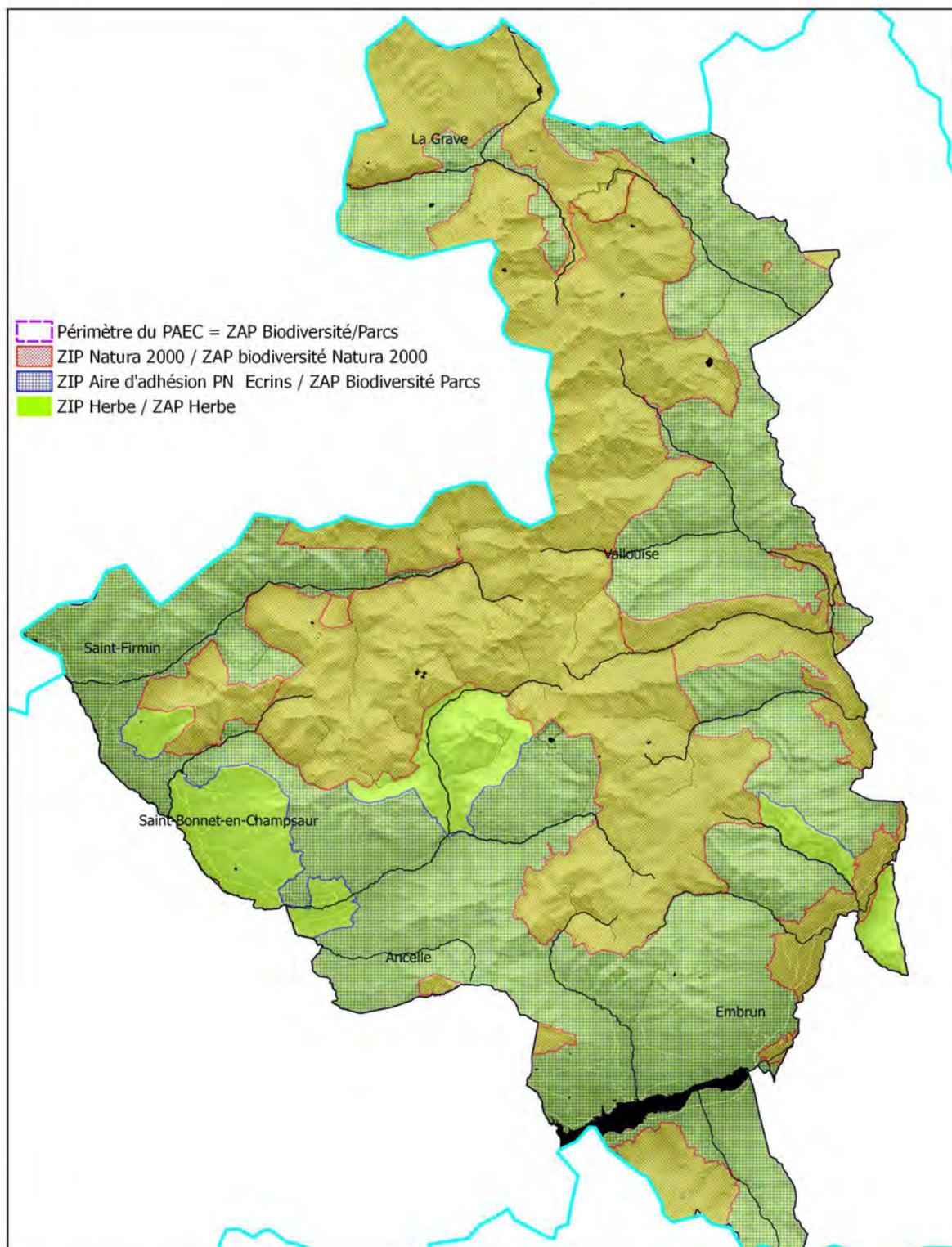
- Au niveau des infrastructures agro-écologiques

Indicateur : linéaires contractualisés

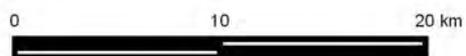
- Au niveau des messicoles :

Indicateur : surfaces contractualisées

Les ZIP et les ZAP du territoire



Parc national des Ecrins
Muriel DELLA-VEDOVA dec 2014



1 2. Délimitation du territoire de PAEC, zonage et ciblage (ZP)

Trois zones d'intervention prioritaires définies pour le territoire :

> **un ZIP Herbe** correspondant à l'ensemble du territoire du PAEC mais dans laquelle seules les entités collectives seront éligibles. Cette ZIP est contenu dans la ZAP Herbe.

> **une ZIP « Natura 2000 »** correspondant aux zones de protection spéciales et aux zones spéciales de conservation du territoire. Elle est contenu dans la ZAP biodiversité/Natura 2000.

> **une ZIP « Aire d'adhésion PNE hors Natura 2000 »** . Cette ZIP est calquée sur l'aire d'adhésion du parc national hors sites Natura 2000. En effet, la mise en place de MAEC localisées en réponse aux enjeux agro-environnementaux explicités précédemment est un volet important de la Charte du Parc. Les espaces agricoles prioritaires pour la mise en place de MAE sur le territoire sont : les zones humides, les prairies permanentes fauchées, les bocages et les zones à forte présence de messicoles. Cette ZIP est comprise dans la ZAP Biodiversité/Parcs et zones humides. Certaines surfaces sont également dans la ZAP Biodiversité/trame verte.

A noter qu'une nouvelle étape d'adhésions sera possible fin 2015. Cette ZIP pourra donc éventuellement et si possible être agrandie en 2016 aux communes nouvellement adhérentes.

Le choix de découper le territoire en 3 zones d'interventions prioritaires s'est fait en partant du constat que les enjeux, mesures de gestion et priorités sont différents sur les 3 zones. Il permettra également d'avoir une analyse plus fine de l'évaluation des MAE par rapport aux enjeux de bonne gestion de la ressource en herbe, Natura 2000, biodiversité hors Natura 2000 : efficacité et efficience (les sources de financement étant différentes d'une ZIP à l'autre).

2. Objectifs du PAEC et plan d'actions : MAEC et autres outils

Les grands enjeux environnementaux et climatiques :

Maintenir les landes, éboulis, et pelouses d'altitude en bon état de conservation par une gestion pastorale équilibrée permettant un prélèvement pastoral (date et intensité) conforme à un renouvellement de la biodiversité

Maintenir les milieux ouverts et la biodiversité ordinaire ou remarquable dans les étages forestiers par une gestion pastorale ou agricole adaptée

Maintenir les mélézins pastoraux en bon état et préserver le Tétrás lyre par une gestion pastorale adaptée permettant le renouvellement de la ressource et de la biodiversité

Maintenir le caractère humide des milieux humides et inciter à une gestion pastorale ou agricole adaptée pour permettre le renouvellement de la biodiversité et la préservation des espèces rares.

Maintenir et entretenir les infrastructures agro-écologiques

Sauvegarder les messicoles par des pratiques agricoles adaptées

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les grands enjeux agricoles, économiques, sociaux et pastoraux:

Maintenir une agriculture dynamique et viable économiquement avec présence toute l'année y compris dans les hautes vallées du massif notamment en développant le lien avec les activités touristiques

Renforcer l'autonomie fourragère et alimentaire des exploitations à moindre coût

Se préparer aux changements climatiques

Mieux valoriser les productions issues de pratiques respectueuses de l'environnement notamment au travers de la vente en circuits courts

Encourager une utilisation collective et raisonnée des alpages

Reconnaître les externalités positives de l'agriculture pour l'environnement

Les enjeux agro-environnementaux et climatiques

Maintenir le pastoralisme tout en assurant une gestion permettant l'engraissement des animaux, un bon état sanitaire du troupeau et un renouvellement de la ressource pour les années futures et la préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable

Renforcer l'autonomie fourragère et alimentaire des exploitations tout en respectant l'environnement et en s'appuyant sur la biodiversité pour la constitution des stocks fourragers (irrigation, qualités des prairies...) et des pâturages (qualité, renouvellement...)

Valoriser les productions notamment au travers d'une marque reconnaissant les externalités positives sur l'environnement du système de production.

2.1. Objectifs et stratégie du PAEC au sein du territoire et au regard du diagnostic

a) Stratégie globale du territoire

Conformément à la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, réformant la politique des parcs nationaux, la Charte du parc national des Ecrins a été élaborée en concertation entre l'Etablissement Public et ses partenaires. A ce jour, 78 % des communes ont adhéré à la Charte. Ce pourcentage est de 85 % dans la partie haute-alpine du parc national.

10 grands enjeux de développement durable ont été identifiés pour les 15 années à venir lors des nombreux échanges préalables à l'écriture de la Charte :

- Le partage de valeurs d'exigence, d'exemplarité, de solidarité et d'éco-responsabilité
- La préservation du caractère du parc national
- La transmission d'un cadre de vie de qualité aux générations futures
- La gestion durable des ressources naturelles
- Le maintien des populations, des activités et des services dans les villages et les bourgs
- L'essor économique durable des filières agricoles, forestières, touristiques et artisanales
- La conservation de la biodiversité, des paysages naturels ou créés par l'homme, et des continuités écologiques
- La connaissance du territoire et de ses évolutions afin de mieux préparer l'avenir
- Le partage des patrimoines culturels et des savoir-faire ruraux et montagnards
- L'attractivité et l'image du parc national

Les vocations dominantes du territoire ont été spatialisées dans une carte des vocations au sein de laquelle et pour notre sujet, on va retrouver, la montagne pastorale et les espaces ruraux et habités. A chaque vocation correspondent des orientations stratégiques (aire d'adhésion) ou des objectifs (cœur). Par exemple pour les questions de pastoralisme et d'agriculture, ont été listés comme orientations le soutien à la gestion des alpages ou la promotion d'une agriculture de qualité dans un territoire d'exception ou encore, la préservation des milieux naturels et des espèces.

b) Objectifs et stratégie du PAEC

Des grands enjeux ont été listés sur la base du diagnostic (voir ci-contre). Les objectifs de ce PAEC seront donc de mettre en place des mesures permettant :

- d'encourager la gestion collective des alpages
- de maintenir les milieux ouverts par le pastoralisme notamment les habitats d'intérêt communautaire
- d'inciter à une gestion équilibrée des alpages
- de préserver les milieux et espèces rares
- d'inciter à la fauche des prairies permanentes et à une bonne gestion agro-écologique de ces milieux
- de préserver les milieux humides
- de maintenir et entretenir les infrastructures agro-écologiques
- de préserver les plantes messicoles

Mais au delà de ce qui est proposé au travers des MAEC dans le PAEC, il semble essentiel pour le Parc national des Ecrins et les partenaires du projet d'engager l'agriculture du massif dans une **démarche agro-écologique** c'est à dire s'appuyer sur la biodiversité pour produire tout en créant les conditions pour son renouvellement et le renouvellement des ressources.



Ainsi la stratégie de ce PAEC est :

- de répondre aux enjeux agro-environnementaux et climatiques grâce à la mise en place de MAEC sur des enjeux ponctuels de préservation ou plus généraux
- de mettre en place les conditions de suivi, de conseils, de formation permettant aux agriculteurs de faire évoluer leurs systèmes. Dans ce cadre, le Parc national souhaite rendre obligatoire des journées de formation ou de restitution pour les agriculteurs.
- de mettre en place des expérimentations, des études permettant d'apporter des éléments pour améliorer les pratiques.

c) Place et contribution du PAEC à la stratégie globale du territoire

La politique agro-environnementale a une place importante à la fois sur le territoire du parc et pour l'Etablissement public qui le gère. Cette place est importante dans les sites Natura 2000 bien entendu pour mettre en place les conditions nécessaires à la préservation des espèces et habitats identifiés dans les Docob. Mais elle est tout aussi importante à l'extérieur des sites Natura 2000 et clairement identifiée dans la Charte du territoire (Cf. orientations 3,2,1, 3,4,1, 3,5,5, 3,6,1 en annexe 3).

Pour le Parc national des Ecrins, les mesures agro-environnementales tiennent une place très importante dans sa politique. En effet, elles permettent :

- d'aider à une bonne gestion des milieux,
- d'aider à la préservation d'espèces et d'habitats rares,
- de conforter les revenus des exploitations de montagne
- d'aider le fonctionnement des groupements pastoraux

mais aussi de renforcer les liens et les habitudes de travail entre le personnel du Parc national et les techniciens agricoles ou pastoraux mais surtout entre le personnel du Parc et les éleveurs.

No m ZIP et surface	ZAP	Type d'espace	Objectif	Mesures	Montant
ZIP Herbe	Herbe	Alpages	Maintenir une gestion collective, adapter le chargement à la ressource et éviter les dégradations	SHPO2 <i>Opération collective systèmes herbagers et pastoraux - maintien</i>	47,15 €
ZIP Natura 2000 102,444 ha	Biodiversité N2000	Alpages	Inciter à une bonne gestion éco-pastorale des alpages à forts enjeux et préserver les espèces et milieux rares	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			Ajuster la pression de pâturage sur des quartiers d'alpages sur lesquels il n'est pas possible de faire un plan de gestion	HERBE_04 <i>Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes</i>	56,58 €
			Maintien de la biodiversité dans les les pelouses et landes en sous-bois	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> HERBE_10 <i>Gestion de pelouses et landes en sous bois</i>	117,24 €
			Maintenir l'ouverture des milieux en renforçant l'impact du troupeau lorsque cela est nécessaire et sur des végétations qui ne sont pas favorisées par ces pratiques	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_02 <i>Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle</i>	113,60 €
				HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_03 <i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €
		Prairies permanentes fauchées	Maintenir la richesse floristique et un bon équilibre agro-écologique des PPF	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €
			Préserver des habitats et/ou espèces rares par un retard de fauche	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i>	69,86 €
			Préserver des habitats et/ou espèces rares sensibles à la fertilisation par un retard de fauche et pas de fertilisation	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> HERBE_03 <i>Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	181,16 €
			Maintenir la richesse floristique des prairies dans des zones difficiles par une fauche à la motofaucheuse	HERBE_08 <i>Entretien des prairies remarquables par fauche à pied</i>	150,88 €
		Pâturages d'intersaison	Maintenir l'ouverture des milieux, gérer les habitats d'intérêt communautaire (pelouses steppiques, pelouses sèches, anciens prés...)	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			Maintien de la biodiversité dans les pelouses et landes en sous-bois	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> HERBE_10 <i>Gestion de pelouses et landes en sous bois</i>	117,24 €
			Réouvrir des milieux embroussaillés ou créer des passages pour les animaux en complément de la gestion pastorale	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT01 <i>Ouverture d'un milieu en déprise</i>	190,12 €
			Réouvrir des milieux embroussaillés ou créer des passages pour les animaux en complément de la gestion pastorale	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_03 <i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €
				HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_02 <i>Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle</i>	113,60 €
		Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides par une gestion pastorale adaptée	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			Maintien d'un cortège d'espèces en particulier dans les prairies humides	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €
			Préserver et entretenir les prairies humides par un retard de fauche et interdire la fertilisation	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> HERBE_03 <i>Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €
			Maintenir et entretenir les mares	LINEA_07 <i>Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</i>	149,16 €
		Infrastructures agro-écologique	Maintien de la biodiversité liée aux canaux d'irrigation	LINEA_06 <i>Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des bœulrières...</i>	1,29 €
			Maintenir et entretenir les haies	LINEA_01 <i>Entretien de haies localisées de manière pertinente</i>	0,36 €
			Maintenir et entretenir es arbres têtards	LINEA_02 <i>Entretien d'arbres isolés ou en alignements</i>	3,96 €
			Maintenir et entretenir les arbres des prés vergers	MILIEU03 <i>Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers</i>	155,26 €
		Messicoles	Sauvegarder les plantes messicoles par des pratiques culturales adaptées	PHYTO_02 <i>Absence de traitement herbicide</i>	99,66 €
Aire d'adhésion du parc national des Ecrins	Biodiversité/ Zones humides/ Parc national des Ecrins	Alpages	Inciter à une bonne gestion éco-pastorale des alpages à forts enjeux et préserver les espèces et milieux rares	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			Maintenir l'ouverture des milieux en renforçant l'impact du troupeau lorsque cela est nécessaire et sur des végétations qui ne sont pas favorisées par ces pratiques	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_02 <i>Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle</i>	113,60 €
			HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_03 <i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €	
		Prairies permanentes fauchées	Maintenir la richesse floristique et un bon équilibre agro-écologique des PPF	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €
			Maintenir la richesse floristique des prairies dans des zones difficiles par une fauche à la motofaucheuse	HERBE_08 <i>Entretien des prairies remarquables par fauche à pied</i>	150,88 €
		Infrastructures agro-écologiques	Maintenir et entretenir les haies	LINEA_01 <i>Entretien de haies localisées de manière pertinente</i>	0,36 €
			Maintenir et entretenir es arbres têtards	LINEA_02 <i>Entretien d'arbres isolés ou en alignements</i>	3,96 €
			Maintien de la biodiversité liée aux canaux	LINEA_06 <i>Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des bœulrières...</i>	1,29 €
		Maintenir et entretenir les arbres des prés vergers	MILIEU03 <i>Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers</i>	155,26 €	
		Messicoles	Sauvegarder les plantes messicoles par des pratiques culturales adaptées	PHYTO_02 <i>Absence de traitement herbicide</i>	99,66 €
		Zones humides hors alpages	Préserver et entretenir les zones humides par une gestion pastorale adaptée	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			Maintien d'un cortège d'espèces en particulier dans les prairies humides	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €
			Préserver et entretenir les prairies humides par un retard de fauche et interdire la fertilisation	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> HERBE_03 <i>Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €
Maintenir et entretenir les mares	LINEA_07 <i>Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</i>		149,16 €		

2.2. MAEC mobilisées, leur articulation et leur justification

a) MAEC mobilisées par zone d'intervention prioritaire

Voir tableau ci-contre

Éléments complémentaires pour le calcul des montants des mesures :

Herbe_09 : le plan de gestion est mis en œuvre toutes les années pendant 5 ans
Herbe_04 : le calcul se fait sans le chargement instantané inutile pour l'objectif énoncé
Herbe_09+Herbe_10 : le choix a été fait de cumuler les 2 mesures 1 années sur les 5 années
Herbe_09+OUVERT_02 : le choix a été fait de cumuler les 2 mesures 2 années sur les 5 années
Herbe_09+OUVERT_03 : 1 année de brûlage et 4 années de PGEP
Herbe_07 : RAS
Herbe_06 : retard de fauche de 10j
Herbe_03 + Herbe_06 : le calcul s'est fait avec 2 années de report au 15/08 et 3 années au 10/07 ce qui correspond à une gestion recommandée pour le Reine des Alpes
Herbe_08 : RAS
LINEA_07 : entretien annuel
LINEA_06 : entretien 2 années sur 5
LINEA_01 : entretien 2 années sur 5
LINEA_02 : entretien 1 année sur 5
MILIEU_03 : entretien 2 années sur 5

A noter que les cahiers des charges précis inhérents à chaque mesure seront élaborés en début d'année 2015. Il est important de préciser que pour la mesure Herbe_07 il est nécessaire d'élaborer plusieurs listes d'espèces pour tout le territoire du PAEC compte-tenu des différents milieux existants (prairies sèches à humides) et de l'étagement altitudinal du territoire.

b) Mesures d'accompagnement des MAEC

Plusieurs mesures d'accompagnement sont nécessaires à la bonne mise en œuvre des Mesures agro-environnementales et climatiques.

- Animation et montage des dossiers des MAEC :
 - MAEC individuelles : cette animation sera réalisée par la Chambre d'Agriculture, le Parc national des Ecrins et les animateurs Natura 2000 du territoire. Elle se fera sous la forme de réunions et d'envois de courrier puis de rendez-vous avec chaque agriculteur.
 - MAEC Collectives : l'animation sera réalisée par le CERPAM
 - Autres MAEC en alpage, les GP gérant des alpages à enjeux forts seront contactés par le CERPAM et le Parc national.
 - Elaboration des plans de gestion et des diagnostics d'exploitation :
 - MAE individuelles : les diagnostics d'exploitation et les plans de gestion seront réalisés par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes avec l'appui du Parc national et des animateurs Natura 2000.
 - MAEC en alpages : les plans de gestion éco-pastoraux seront coélaborés par le CERPAM et le Parc national ou l'animateur Natura 2000.
- Suivi annuel des mesures : il est réalisé par le Parc national notamment les Plans de gestion éco-pastoraux en alpage.
- Formations : elles seront organisées par la Chambre d'Agriculture ou le CERPAM en collaboration avec le Parc national.
- Evaluation quantitative : elle sera réalisée par le Parc national des Ecrins après chaque période de contractualisation
- Evaluation qualitative : elle sera réalisée par le Parc national des Ecrins en évaluant notamment l'impact des pratiques pastorales sur les milieux.

c) Articulation avec les autres actions du développement local

Les MAEC qui seront mises en place s'articuleront avec les actions conduites par le Parc national et ses partenaires sur le territoire :

- le Concours prairies fleuries et les autres travaux autour des prairies (un projet CASDAR à d'ailleurs été déposé sur ce thème par le Parc national et la Chambre d'Agriculture
- les marques « Esprit parc national » et « Hautes-Alpes naturellement »
- l'animation territoriale conduite par la Chambre d'Agriculture
- l'animation des groupements pastoraux conduite par ALPAGE
- le maintien des outils de transformation par les collectivités locales
- la valorisation des produits....

2.3 Actions et outils complémentaires mobilisés (lien mesures PDR)

Des mesures complémentaires seront mobilisées pour renforcer l'application des MAEC et remplir les objectifs de ce Projet.

- Équipements pastoraux (cabanes, parcs...) pour parvenir à une bonne gestion des alpages, de bons équipements sont nécessaires. Par exemple, les cabanes doivent être suffisantes et en bon état pour accueillir dans de bonnes conditions les bergers et leur permettre d'accomplir leur travail.
- Prédation : les mesures d'aides aux éleveur face à l'arrivée du Loup sont complémentaires des MAEC.
- Natura 2000 : l'appui à l'animation Natura 2000 permet aux animateurs de suivre la mise en place des MAEC pour les aspects environnementaux (participation aux plans de gestion et diagnostics).
- Conseils pour l'adaptation des systèmes de production pour la réalisation des diagnostics pastoraux (Mesure 2)
- Formation, acquisition de compétences, action de démonstration et échanges d'expérience (Mesure 1) ; Cette mesure est nécessaire pour communiquer et accompagner les agriculteurs vers de meilleures pratiques. Ces mesures pourront être complétées par des fonds Vivea pour les formations.
- LEADER : 3 LEADER sont en projet sur le territoire portés par les pays du Grand Briançonnais, Sud Ubaye Durance et Gapençais avec des actions en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la valorisation de la production, de l'amélioration de la rentabilité des exploitations. Ces objectifs recourent ceux du PAEC.
- Autres investissements liés à du matériel d'entretien de l'espace.
- De même les actions foncières qui pérennisent l'utilisation agricole du foncier, organisent et améliorent le parcellaire, favorisent les échanges et la maîtrise foncière, sont à mobiliser.

3. Les acteurs du PAEC

3.1. L'opérateur et ses partenaires

Le Parc national des Ecrins est opérateur du PAEC. Il met en œuvre, suit et évalue des MAE depuis près de 20 ans et ce domaine d'actions a une place importante dans sa Charte.

Il est très impliqué dans la mise en œuvre de MAE avec ses partenaires du monde agricole et de Natura 2000 et suit annuellement les MAE mises en œuvre sur son territoire notamment en alpage.

Les partenaires du PAEC sont :

- La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, partenaire de longue date sur ces dispositifs et d'autres actions en lien avec l'agro-écologie.
- Le CERPAM, également partenaire de longue date sur ces dispositifs mais aussi sur Alpages sentinelles, les diagnostics pastoraux et d'autres thèmes encore.
- La DDT des Hautes-Alpes, très impliquées dans le suivi des Mesures agro-environnementales
- Les animateurs des sites Natura 2000 du territoire
- La Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes
- Les élus du territoire

Un partenariat avec les 3 pays haut-alpins pourrait être recherché sur les thématiques communes aux projets LEADER portés par ces 3 structures et au PAEC.

Dans les Hautes-Alpes, il existe par ailleurs un groupe de travail départemental qui a été mis en place lors de la précédente programmation du FEADER. Il comprend les acteurs de l'environnement (animateurs natura 2000, CEN, CBNA, parcs), la chambre d'agriculture et le CERPAM et les administrations DREAL et DDT. Ce groupe se réunit au minimum deux fois par an, à l'initiative de la DDT. C'est le lieu d'échange et de coordination des actions agro-environnementales menées sur le département.

C'est lors de ce groupe de travail que la répartition du département en 5 territoires de PAEC a été travaillée afin notamment de ne laisser aucun site Natura 2000 sans PAEC. Le Parc national des Ecrins était la structure la plus légitime à porter un PAEC sur son territoire du fait de son implication historique sur le sujet et des engagements pris dans la cadre de sa charte avec les acteurs locaux.

3.2. L'organisation du travail

a) Rôle du Parc national :

En tant qu'opérateur, le Parc assumera l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, à savoir :

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire concerné avec l'installation d'instances de concertation (comité de pilotage et comité technique).
- La recherche des données nécessaires à l'élaboration du PAEC et leur compilation pour la rédaction du présent document
- Le lien avec les financeurs et l'administration (Conseil Régional, DRAAF, DDT, DREAL, ASP)

- La définition précise des mesures avant la période de contractualisation et les précisions nécessaires (définitions locales pour chaque mesure)
- La communication auprès des agriculteurs (réunions d'information, courriers ciblés, article de presse...) en lien avec les partenaires et l'évaluation du PAEC
- La mise en place d'une animation à l'échelle du périmètre du PAEC, en lien avec les partenaires techniques.
- La recherche d'une bonne articulation avec les autres projets de territoires (LEADER...)
- La participation au montage des dossiers et aux plans de gestion chez les agriculteurs (sur la base d'un diagnostic agricole et environnemental) en partenariat avec l'animateur (Chambre d'Agriculture ou CERPAM)
- Le suivi et l'accompagnement des agriculteurs engagés au travers des actions complémentaires et des suivis réalisés annuellement en alpage par les agents de terrain.
- La recherche de mesures complémentaires d'investissement pour accompagner la réalisation des contrats
- La définition et le suivi des indicateurs d'évaluation du PAEC
- L'évaluation quantitative et qualitative du PAEC.

b) Rôle des partenaires :

Tous les partenaires ont contribué à la définition du contenu (zonage, mesures et enjeux) et à la rédaction du PAEC. Ils seront également fortement mobilisés pour la rédaction précise des cahiers des charges de chaque mesure.

CERPAM

Il assure l'animation et la réalisation des dossiers pour les alpages collectifs, en lien avec le Parc national, les animateurs Natura 2000 et la Fédération des chasseurs.

Il élabore les plans de gestion pastoraux (mesure Herbe_09) avec le Parc national et d'autres partenaires et propose des mesures complémentaires si nécessaire.

Il anime la mesure « Systèmes herbagers et pastoraux – Entités collectives »

Une convention est en cours de signature entre les 2 structures pour l'animation des MAEC.

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes :

Elle assure l'animation des mesures individuelles et élabore les plans de gestion (mesure Herbe_09, haies, zones humides..) avec le Parc national et les animateurs natura 2000 et propose des mesures complémentaires si nécessaire. Une Convention de partenariat dans laquelle figure l'élaboration du PAEC et la mise en œuvre des MAEC ainsi que d'autres actions sur le thème de l'agro-écologie ou de la valorisation des produits est en cours entre les 2 structures.

Animateurs natura 2000 :

Avant la période de contractualisation, ils contribueront à la précision des cahiers des charges des mesures (définitions locales, listes d'espèces...)

Lors de la période de contractualisation, ils interviendront avec la chambre d'agriculture ou le CERPAM et le Parc national pour apporter leurs connaissances environnementales afin de cibler les parcelles à contractualiser en fonction des enjeux d'habitat et d'espèces et ils participeront, au cas par cas, à la définition des pratiques agricoles favorables explicitées dans les plans de gestion.

Autres organismes (CEN 04/05, CBNA, FDC) :

Ils seront ponctuellement consultés sur leurs domaines de compétence (liste d'espèces, localisation des zones à enjeux pour le Tétrasyre, les zones humides...)

DDT

Elle apporte son appui à la démarche administrative et aide l'opérateur à accomplir sa mission en collaborant autant que possible aux différentes tâches.

Elle mobilise le groupe départemental agri-environnemental autant que nécessaire pour permettre une bonne coordination et l'échange méthodologique.

3.3. La Gouvernance

Le travail de préparation et de rédaction du PAEC s'est organisé en trois types de réunion, pilotées par le Parc national.

Un comité de pilotage qui fixe les grandes orientations stratégiques du PAEC (limites du territoire, enjeux, rôle de chacun, organisation...). La composition est représentative du partenariat local (élus locaux (communauté de communes, pays, conseil général, conseil régional,), représentants agricoles, acteurs de l'environnement (CEN, CBNA, élus des COPIL Natura 2000). Ce comité de pilotage s'est réuni le 16 décembre après-midi. Il se réunira à nouveau pour définir les phases d'animation dès la réponse du comité technique régional pour le présent appel à projet. Il se réunira au moins une fois/an.

Un comité technique a été mis en place. Il comprend les techniciens des structures et organisations impliquées dans le PAEC : Chambre d'agriculture, CERPAM, animateurs natura 2000 des différents sites et animatrice départementale, FDC, CEN, DDT). 4 réunions de COTECH et de nombreux échanges techniques ont permis de co-construire dans son contenu et dans sa rédaction le présent PAEC. Ce comité technique se réunira autant que nécessaire pendant la durée du projet.

Réunion avec des agriculteurs : Pour une contrainte de temps, seuls les responsables professionnels ont fait l'objet d'une information via la commission territoire de la chambre d'agriculture et via une réunion de travail dédiée aux PAEC.

Des réunions d'information des agriculteurs seront organisées en début d'année 2015 à la suite du CRAEC.

4. Mise en œuvre du PAEC

Tableau priorisation / Nombre de contrats / budget / plan de financement

ZIP	ZAP	Type d'espace	Code mesures	Montant	Priorité	Critères de sélection	Nombre de contrats, Budget prévisionnel et plan de financement																									
							2015							2016							2015-2016											
							Nombre de bénéficiaires ou Unités de gestion pour les GP	surfaces totales	surfaces ou linéaires potentiels incluant le plafonnement en ha ou ml	coût annuel	Coût pour 5 ans	Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%	Nombre de bénéficiaires ou Unités de gestion pour les GP	surfaces totales	surfaces potentielles incluant le plafonnement (ha)	coût annuel	Coût pour 5 ans	Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%	Nombre de bénéficiaires ou Unités de gestion pour les GP	surfaces totales	surfaces potentielles incluant le plafonnement (ha)	coût annuel	Coût pour 5 ans	Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%		
ZIP Herbe	Herbe	Alpages	SHP02	47,15 €	1	Unités pastorales collectives avec priorité aux gardées	87	59285	27 700 ha	1 306 055 €	6 530 275 €	1 632 569 €		4 897 706 €	5	4 000 ha	1 500 ha	70 725 €	353 625 €	88 406 €		265 219 €	92	63 285 ha	29 200 ha	1 376 780 €	6 883 900 €	1 720 975 €			5 162 925 €	
ZIP Natura 2000	Biodiversité/N2000	Alpages	HERBE_09	75,44 €	1	Alpages gardés ou avec des parcs et des visites régulières et présentant des enjeux forts	18	12000	2 198 ha	165 817 €	829 086 €	207 271 €		621 814 €	11	4 000 ha	850 ha	64 124 €	320 620 €	80 155 €		240 465 €	29	16 000 ha	3 048 ha	229 941 €	1 149 706 €	287 426 €			862 279 €	
			HERBE_04	56,58 €	1	Enjeux forts (zones humides, pelouses rases, Tétrasyre, Lagopède alpin...)	1	500	100 ha	5 658 €	28 290 €	7 073 €		21 218 €	1	150 ha	30 ha	1 697 €	8 487 €	2 122 €		6 365 €	2	650 ha	130 ha	7 355 €	36 777 €	9 194 €			27 583 €	
			HERBE_09 HERBE_10	117,24 €	1	Alpages et végétations où ces interventions particulières sont recommandées	5		100 ha	11 724 €	58 620 €	14 655 €		43 965 €	5		100 ha	11 724 €	58 620 €	14 655 €		43 965 €	10		200 ha	23 448 €	117 240 €	29 310 €			87 930 €	
			HERBE_09 OUVERT_02	113,60 €	1		5		50 ha	5 680 €	28 400 €	7 100 €		21 300 €	5		50 ha	5 680 €	28 400 €	7 100 €		21 300 €	10		100 ha	11 360 €	56 800 €	14 200 €			42 600 €	
			HERBE_09 OUVERT_03	97,31 €	1		5		50 ha	4 866 €	24 328 €	6 082 €		18 246 €	5		50 ha	4 866 €	24 328 €	6 082 €		18 246 €	10		100 ha	9 731 €	48 655 €	12 164 €			36 491 €	
		Prairies permanentes fauchées	HERBE_07	66,01 €	1	Liste de plantes	50		200 ha	13 202 €	66 010 €	16 503 €		49 508 €	10		50 ha	3 301 €	16 503 €	4 126 €		12 377 €	60		250 ha	16 503 €	82 513 €	20 628 €			61 884 €	
			HERBE_06	69,86 €	1	Habitat d'intérêt communautaire ou présence d'espèces rares	5		20 ha	1 397 €	6 986 €	1 747 €		5 240 €	2		10 ha	699 €	3 493 €	873 €		2 620 €	7		30 ha	2 096 €	10 479 €	2 620 €			7 859 €	
			HERBE_06 HERBE_03	181,16 €	1	Habitat d'intérêt communautaire ou présence d'espèces rares principalement Reine des Alpes	3		10 ha	1 812 €	9 058 €	2 265 €		6 794 €	2		10 ha	1 812 €	9 058 €	2 265 €		6 794 €	5		20 ha	3 623 €	18 116 €	4 529 €			13 587 €	
			HERBE_08	150,88 €	1	ZSC Combeynot et Emparis	10		40 ha	6 035 €	30 176 €	7 544 €		22 632 €	2		10 ha	1 509 €	7 544 €	1 886 €		5 658 €	12		50 ha	7 544 €	37 720 €	9 430 €			28 290 €	
		Pâturages d'intersaison	HERBE_09	75,44 €	1	Habitats d'intérêt communautaire ou présence d'espèces rares	25		450 ha	33 948 €	169 740 €	42 435 €		127 305 €	5		50 ha	3 772 €	18 860 €	4 715 €		14 145 €	30		500 ha	37 720 €	188 600 €	47 150 €			141 450 €	
			HERBE_09 HERBE_10	117,24 €	1	Milieux où cette gestion est recommandée sous réserve que les lignaux concernés ne soient pas favorisés par les interventions	2		20 ha	2 345 €	11 724 €	2 931 €		8 793 €	2		05 ha	586 €	2 931 €	733 €		2 198 €	4		25 ha	2 931 €	14 655 €	3 664 €			10 991 €	
			HERBE_09 OUVERT01	190,12 €	1		5		20 ha	3 802 €	19 012 €	4 753 €		14 259 €	2		05 ha	951 €	4 753 €	1 188 €		3 565 €	7		25 ha	4 753 €	23 765 €	5 941 €			17 824 €	
			HERBE_09 OUVERT_03	97,31 €	1		5		20 ha	1 946 €	9 731 €	2 433 €		7 298 €	2		05 ha	487 €	2 433 €	608 €		1 825 €	7		25 ha	2 433 €	12 164 €	3 041 €			9 123 €	
			HERBE_09 OUVERT_02	113,60 €	1		12		50 ha	5 680 €	28 400 €	7 100 €		21 300 €	5		20 ha	2 272 €	11 360 €	2 840 €		8 520 €	17		70 ha	7 952 €	39 760 €	9 940 €			29 820 €	
		Zones humides	HERBE_09	75,44 €	1	toutes les zones humides sauf si en cas de très forte dégradations irréversibles ou du drainage	5		10 ha	754 €	3 772 €	943 €		2 829 €	2		04 ha	302 €	1 509 €	377 €		1 132 €	7		14 ha	1 056 €	5 281 €	1 320 €			3 961 €	
			HERBE_07	66,01 €	1		3		05 ha	330 €	1 650 €	413 €		1 238 €	1		01 ha	66 €	330 €	83 €		248 €	4		06 ha	396 €	1 980 €	495 €			1 485 €	
			HERBE_06 HERBE_03	119,96 €	1		5		10 ha	1 200 €	5 998 €	1 500 €		4 499 €	1		01 ha	120 €	600 €	150 €		450 €	6		11 ha	1 320 €	6 598 €	1 649 €			4 948 €	
			LINEA_07	149,16 €	1		5		15 mares	2 237 €	11 187 €	2 797 €		8 390 €	1		03 mares	447 €	2 237 €	559 €		1 678 €	6		18 mares	2 685 €	13 424 €	3 356 €			10 068 €	
		Infrastructures agro-écologiques	LINEA_06	1,29 €	2	Maintien essentiel pour l'apport en eau de zones humides ou espèces rares	30		23 000 ml	29 670 €	148 350 €	37 088 €		111 263 €	7		5 000 ml	6 450 €	32 250 €	8 063 €		24 188 €	37		28 000 ml	36 120 €	180 600 €	45 150 €			135 450 €	
			LINEA_01	0,36 €	1 si bocage	toutes sauf si les haies sont dégradées	20		2 500 ml	900 €	4 500 €	1 125 €		3 375 €	5		200 ml	72 €	360 €	90 €		270 €	25		2 700 ml	972 €	4 860 €	1 215 €			3 645 €	
			LINEA_02	3,96 €	1		10		200 arbres	792 €	3 960 €	990 €		2 970 €	2		20 arbres	79 €	396 €	99 €		297 €	12		220 arbres	871 €	4 356 €	1 089 €			3 267 €	
			MILIEU03	155,26 €	2		tous sauf si le verger est en très mauvais état			10 ha	1 553 €	7 763 €	1 941 €		5 822 €	1		02 ha	311 €	1 553 €	388 €		1 164 €	1		12 ha	1 863 €	9 316 €	2 329 €			6 987 €
		Messicoles	PHYTO_02	99,66 €	1	ZSC Steppique durancien Céréales d'automne	15		40 ha	3 986 €	19 932 €	4 983 €		14 949 €	3		05 ha	498 €	2 492 €	623 €		1 869 €	18		45 ha	4 485 €	22 424 €	5 606 €			16 818 €	
		TOTAL ZIP										305 334 €	1 526 672 €	381 668 €	0 €	1 145 004 €				111 823 €	559 115 €	139 779 €	0 €	419 336 €				417 157 €	2 085 787 €	521 447 €	0 €	1 564 340 €
		ZIP Aire d'adhésion du parc national des Ecrins	Biodiversité/Zones humides/ Parc national des Ecrins	Alpages	HERBE_09	75,44 €	1	Alpages gardés ou avec des parcs et des visites régulières et présentant des enjeux forts	8	4000	1 100 ha	82 984 €	414 920 €		103 730 €	311 190 €	15	6500	1 850 ha	139 564 €	697 820 €		174 455 €	523 365 €	23	10500	2 950 ha	222 548 €	1 112 740 €		278 185 €	834 555 €
					HERBE_09 OUVERT_02	113,60 €	1	Alpages et végétations où cette gestion est recommandée	2		20 ha	2 272 €	11 360 €		2 840 €	8 520 €	5		50 ha	5 680 €	28 400 €		7 100 €	21 300 €	7	0	70 ha	7 952 €	39 760 €		9 940 €	29 820 €
HERBE_09 OUVERT_03	97,31 €				1	2			20 ha	1 946 €	9 731 €		2 433 €	7 298 €	2		20 ha	1 946 €	9 731 €		2 433 €	7 298 €	4	0	40 ha	3 892 €	19 462 €		4 866 €	14 597 €		
Prairies permanentes fauchées	HERBE_07			66,01 €	1	Liste de plantes et zonage en cas de nécessité budgétaire	25		250 ha	16 503 €	82 513 €		20 628 €	61 884 €	25		250 ha	16 503 €	82 513 €		20 628 €	61 884 €	50	0	500 ha	33 005 €	165 025 €		41 256 €	123 769 €		
	HERBE_08			150,88 €	1	Pente et accès	8		25 ha	3 772 €	18 860 €		4 715 €	14 145 €	2		10 ha	1 509 €	7 544 €		1 886 €	5 658 €	10	0	35 ha	5 281 €	26 404 €		6 601 €	19 803 €		
Infrastructures agro-écologiques	LINEA_01			0,36 €	2	haies en zones bocagères non dégradées				0 €	0 €		0 €	0 €	30		2 500 ml	900 €	4 500 €		1 125 €	3 375 €	30	0	2 500 ml	900 €	4 500 €		1 125 €	3 375 €		
	LINEA_02			3,96 €	2	haies en zones bocagères non dégradées				0 €	0 €		0 €	0 €	15		250 ml	990 €	4 950 €		1 238 €	3 713 €	15	0	250 ml	990 €	4 950 €		1 238 €	3 713 €		
	LINEA_06			1,29 €	2	Maintien essentiel pour l'apport en eau de zones humides ou espèces rares				0 €	0 €		0 €	0 €	40		20 000 ml	25 800 €	129 000 €		32 250 €	96 750 €	40	0	20 000 ml	25 800 €	129 000 €		32 250 €	96 750 €		
Zones humides hors alpages	MILIEU03			155,26 €	2	Bocage CV et Embrunais + Plaine de Vallouise tous sauf si le verger est en très mauvais état	5		20 ha	3 105 €	15 526 €		3 882 €	11 645 €	5		20 ha	3 105 €	15 526 €		3 882 €	11 645 €	10	0	40 ha	6 210 €	31 052 €		7 763 €	23 289 €		
	PHYTO_02			99,66 €	1	Embrunais Céréales d'automne	10		50 ha	4 983 €	24 915 €		6 229 €	18 686 €	5		20 ha	1 993 €	9 966 €		2 492 €	7 475 €	15	0	70 ha	6 976 €	34 881 €		8 720 €	26 161 €		
	HERBE_09			75,44 €	1	toutes les zones humides sauf si en cas de très forte dégradations irréversibles ou du drainage	10		20 ha	1 509 €	7 544 €		1 886 €	5 658 €	2		10 ha	754 €	3 772 €		943 €	2 829 €	12	0	30 ha	2 263 €	11 316 €		2 829 €	8 487 €		
	HERBE_07	66,01 €	1	10			20 ha	1 320 €	6 601 €		1 650 €	4 951 €	2		10 ha	660 €	3 301 €		825 €	2 475 €	12	0	30 ha	1 980 €	9 902 €		2 475 €	7 426 €				
HERBE_06 HERBE_03	119,96 €	1	5		10 ha		1 200 €	5 998 €		1 500 €	4 499 €	1		02 ha	240 €	1 200 €		300 €	900 €	6	0	12 ha	1 440 €	7 198 €		1 799 €	5 398 €					
LINEA_07	149,16 €	1	10		20 mares		2 983 €	14 916 €		3 729 €	11 187 €	2		10 mares						12	0	30 mares	2 983 €	14 916 €		3 729 €	11 187 €					
TOTAL ZIP										122 577 €	612 884 €	0 €	153 221 €	459 663 €				199 644 €	998 222 €	0 €	249 555 €	748 666 €				322 221 €	1 611 105 €	0 €	402 776 €	1 208 329 €		

Objectifs à atteindre

Les objectifs en nombre de contrats sont indiqués dans le tableau ci-contre :

- Le nombre de contrats avec des Groupements pastoraux ou associations constituées pour la MAE SHP Entités collective est estimé à 92 unités de gestion.
- Le nombre de contrats en alpage (mesure HERBE_09) est estimé à 52 unités de gestion.
- Le nombre de contrats individuels est estimé à 150 environ

Le nombre total de bénéficiaires peut-être estimé à 250 environ.

(A noter qu'un agriculteur du massif peut souscrire plusieurs mesures individuelles et être membre d'un groupement pastoral).

Modalité de sélection des contrats :

Les modalités de sélection sont indiquées dans le tableau ci-contre par mesure

Exemples de modalités de sélection :

Pour les alpages et la mesure Herbe_09 : seuls les alpages présentant des enjeux environnementaux forts et à même de mettre en place une gestion pastorale adaptée (gardiennage ou parcs) seront retenus.

Pour les prairies de fauche : la liste d'espèces sélectionnera les parcelles éligibles et si nécessaire seules les prairies situées dans les zones les plus riches seront retenues.

Budget pour chaque étape :

- Contrats :

Pour l'instant, 2 années de contractualisation sont prévues : 2015 et 2016.

Le tableau ci-contre montre en détail le budget et le plan de financement par ZIP.

Le tableau ci-dessous récapitule le budget par ZIP

ZIP	BUDGET par an et pour 5 ans pour les 2 années de contractualisation					PLAN DE FINANCEMENT		
	Montant annuel 2015	Montant pour 5 ans (des contrats 2015)	Montant annuel 2016	Montant pour 5 ans (des contrats 2016)	Total ZIP	Etat	Région PACA	FEADER
ZIP Herbe	1 306 055 €	6 530 275 €	70 725 €	353 625 €	6 883 900 €	1 720 975 €		5 162 925 €
ZIP N2000	305 334 €	1 526 672 €	111 823 €	559 115 €	2 085 787 €	521 447 €		1 564 340 €
ZIP AA PNE	122 577 €	612 884 €	199 644 €	998 222 €	1 611 105 €		402 776 €	1 208 329 €
TOTAL	1 733 966 €	8 669 831 €	382 192 €	1 910 962 €	10 580 792 €	2 242 422 €	402 776 €	7 935 594 €

A noter que ce budget est prévu pour une contractualisation en 2015 de la mesure Herbe_09 sur les alpages sur lesquels un plan de gestion avait été réalisé récemment, en 2013 ou 2014 ou pour les alpages sur lesquels le terrain a été réalisé pendant l'été 2014. Pour les autres alpages, les tournées de terrain seront réalisées pendant l'été 2015 et les contrats seront donc élaborés en 2016.

- Animation : 400 000 € sur les 5 ans (ce chiffre reste à préciser en fonction du nombre exact de contrats signés pour la phase de diagnostics, plans de gestion et suivi des plans de gestion.

Le travail d'animation du PAEC porte sur la sensibilisation en amont des agriculteurs, l'accompagnement dans la signature des contrats et le suivi des contrats, la recherche de valorisation économique des pratiques agroenvironnementales au sein des filières et des autres activités économiques du territoire (tourisme...), l'identification des articulations à mettre en œuvre avec les autres actions de développement local, la mise en œuvre d'actions complémentaires (articulation avec les programmes LEADER par exemple).

Des pistes de financement ou de cofinancement sont à l'étude auprès des 3 pays haut-alpins dans le cadre de leurs candidatures LEADER.

En fonction, une partie des prestations des structures animatrices agricoles et pastorales pourraient être

facturées aux agriculteurs. Une partie des diagnostics réalisée par le Parc national peut être financée par son budget propre et les interventions des animateurs natura 2000 seront financées par leur conventions d'animation. En revanche, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement, de conseil prévues dans le PAEC, il sera nécessaire de trouver des financements complémentaires.

- Évaluation des MAEC : 32 500 €

Sur les alpages, le Parc a mis en place depuis 20 ans un protocole d'évaluation des mesures agro-environnementales territorialisées en alpage avec l'aide de ses partenaires financiers et notamment de la Région PACA. Une évaluation des mesures est réalisée tous les 5 ans. Elle permet de mieux connaître l'impact des pratiques pastorales sur les milieux et les espèces à enjeux et de réorienter les futurs plans de gestion pastoraux si besoin.

La précédente évaluation a été réalisée en 2010 après 15 ans de recul et les enseignements étaient déjà très riches. Une nouvelle évaluation sera réalisée en 2015, dont le cout est estimé à 32 500€. Elle permettra : d'évaluer l'impact des pratiques mises en œuvre sur les milieux et les espèces en alpage, d'évaluer les conséquences pour les bergers et les groupements de la mise en œuvre de ces pratiques, d'affiner et de réorienter si nécessaire les futurs contrats MAEC. Le travail sera reconduit en 2020.

Sur les prairies, un protocole de suivi-évaluation devrait être mis en place en 2015 dans le cadre d'un projet de suivi agro-écologique sur les prairies de fauche.

Modalités de suivi et d'évaluation :

Afin de suivre et évaluer le projet sur la durée, il est prévu de:

- suivre le rythme de contractualisation
- centraliser tous les diagnostics pour assurer leur homogénéité
- proposer un guide de diagnostic et de plan de gestion
- suivre annuellement la mise en œuvre des plans de gestion pastoraux en alpage
- suivre les actions complémentaires mises en œuvre (formation, investissements...)
- mesurer les impacts des actions du PAEC mises en œuvre au regard des enjeux environnementaux ciblés (cf conclusions de l'évaluation des MAEC en alpages notamment)
- suivre la consommation budgétaire
- poursuivre sur les alpages et mettre en place sur les autres milieux un protocole d'évaluation de l'impact des pratiques sur les milieux.

Les données seront issues du dépôt des dossiers PAC (nombre d'exploitations sous contrat, surfaces et type de mesure engagées, montant...) Elles seront aussi issues des diagnostics individuels décrivant le fonctionnement de l'exploitation et son environnement.

Au niveau cartographique, deux indicateurs seront intéressants à superposer : la localisation des parcelles contractualisées et l'inventaire écologique localisant les habitats et espèces à enjeux

Le travail sur les modalités techniques et opérationnelles du suivi-évaluation (hors évaluation sur des pratiques sur les milieux déjà lancée) fera l'objet d'un comité technique spécifique dès l'acceptation du PAEC et d'une validation du COPIL.

Perspectives au-delà de la durée du PAEC et pérennisation des actions :

Les MAEC et les actions d'accompagnement doivent permettre aux agriculteurs d'intégrer des pratiques agro-écologiques dans la gestion des alpages, des parcours ou de leurs parcelles fourragères. Une fois ces principes expérimentés et assimilés, seules les MAE nécessitant des pratiques très spécifiques (défens, report de pâturage...) pour préserver des espèces rares demanderont une reconduction de contrats. L'expérience des programmations précédentes nous montre que les reconductions de contrats permettent aux agriculteurs d'assimiler complètement les enjeux en terme de gestion. Elles permettent de mettre en place des pratiques de plus en plus réfléchies et raisonnées, par des agriculteurs devenant force de proposition dans la mise en œuvre de la mesure.

Enfin, certaines mesures ont pour objectif de maintenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans les zones de montagne (exemple : mesures HERBE_07).

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des communes du périmètre du PAEC Hautes-Alpes

PAYS Serre-Ponçon Ubaye Durance

Châteauroux-les-Alpes
Crots
Embrun
Prunières
Puy-Sanières
Puy-Saint-Eusèbe
Réallon
Savines-le-lac
Saint-Apollinaire

Pays Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras

Réotier
Champcella
Vallouise
Freissinières
Puy-Saint-Vincent
Villar d'Arène
Le Monétier-les-Bains
L'Argentière-la-Bessée
Les Vigneaux
Pelvoux
La Grave
Saint-Clément-sur-Durance

Pays Gapençais

Chauffayer
Saint-Maurice-en-Valgodemard
Saint-Jean-Saint-Nicolas
Villar-Loubière
Saint-Michel-de-Chaillo
La Chapelle-en-Valgaudemar
Saint-Firmin
Saint-Jacques-en-Valgodemard
Ancelle
Saint-Léger-les-Mélèzes
Après-les-Corps
La Motte-en-Champsaur
Buissard
Orcières
Saint-Bonnet-en-Champsaur
Champoléon
Saint-Julien-en-Champsaur
Chabottes
Les Costes

ANNEXE 2 : Tableaux : listes des habitats, espèces, zonages, inventaires...

Annexe 2
listes habitats d'intérêt communautaire et prioritaire du PAEC

ZIP	Intitulé de l'habitat d'intérêt communautaire	Code EUR28	Espèce(s) à enjeu	Enjeu de conservation	Objectifs et résultats attendus sur le milieu	Engagements unitaires concernés
Ecrins / Emparis	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130	Sonneur à ventre jaune	Assez Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux aquatiques et leurs espèces associées (mise en défens si nécessaire).	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 LINEA07
Ecrins / Emparis	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	Sonneur à ventre jaune	Assez Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux aquatiques et leurs espèces associées (mise en défens si nécessaire).	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 LINEA07
Boscodon / Combeynot/ Ecrins / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220	Chabot, chiroptères, Agrion de Mercure, Ecrevisse à pieds blancs	Moyen	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des ripisylves et des adoux, par la mise en défens et/ou le maintien de bandes enherbées entre les parcelles labourées.	Pas d'engagement unitaire permettant d'assurer le maintien ou la restauration de l'état de conservation de cet habitat
Ecrins / Fournel / Combeynot / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse	3240	Chabot, chiroptères, Agrion de Mercure, Ecrevisse à pieds blancs	Assez Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des ripisylves et des adoux, par la mise en défens.	Pas d'engagement unitaire permettant d'assurer le maintien ou la restauration de l'état de conservation de cet habitat
Steppique	Landes sèches européennes	4030	Laineuse du Prunellier, avifaune	Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Boscodon / Combeynot / Ecrins / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Landes alpines et boréales	4060	Tétras-lyre, avifaune	Moyen	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes, zones enherbées, mégaphorbiaies et fourrés de saules, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB09+HERB03
Ecrins / Emparis / Valgaudemar	Fourrés de saules subarctiques	4080	Tétras-lyre, avifaune	Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes, zones enherbées, mégaphorbiaies et fourrés de saules, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Emparis / Steppique	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090	Laineuse du Prunellier, Damier de la succise, chiroptères, avifaune	Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB09+HERB03 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Fournel / Steppique	Formations de Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130	Laineuse du Prunellier, Ecaïlle chinée, Damier de la succise, Azuré du serpolet, bartavelle, chauves-souris, avifaune	Moyen	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Steppique	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	5210	Laineuse du Prunellier, avifaune, génévrier thurifère	Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	HERB09 HERB09+HERB03 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Steppique	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi	6110	Damier de la succise, reptiles, chauves-souris	Moyen	Veille écologique sur les milieux rocheux avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Ecrins / Emparis / Valgaudemar	Pelouses boréo-alpines siliceuses	6150	Damier de la Succise	Moyen	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des combes à neiges.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Boscodon / Combeynot / Ecrins / Emparis / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	Laineuse du Prunellier, Damier de la Succise, Potentille du Dauphiné, Astragale queue-de-renard	Assez Fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des pelouses calcaires alpines. Actions mécaniques de réouverture à prévoir si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Fournel / Ecrins / Emparis / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	Laineuse du Prunellier, Astragale Queue de Renard, Laineuse du Prunellier, Damier de la Succise, galliformes	Fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des pelouses sèches. Actions mécaniques de réouverture à prévoir si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB09+HERB03 HERB06 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Combeynot / Ecrins / Emparis / Valgaudemar	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	Damier de la Succise, avifaune	Moyen	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des pelouses herbeuses à Nard, riches en espèces.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Emparis / Steppique	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion eaeruleae).	6410	avifaune	Assez Fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des prairies humides, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB07 HERB03+HERB06
Boscodon / Combeynot / Ecrins / Emparis / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Tétras-lyre	Assez Fort	Adapter les pratiques pastorales et de fauche pour la préservation des mégaphorbiaies, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB07 HERB03+HERB06
Steppique	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	Azuré de la Sanguisorbe, Damier de la Succise, chiroptères	Fort	Restauration ou entretien des prés de fauches par le maintien de la fauche.	HERB06 HERB07 HERB03+HERB06

Annexe 2
listes habitats d'intérêt communautaire et prioritaire du PAEC

Ecrins / Emparis / Combeynot / Fournel / Steppique / Valgaudemar	Prairies de fauche de montagne	6520	Chardon bleu	Fort	Restauration ou entretien des prairies de fauches de montagne par le maintien de la fauche. Mise en défens (si nécessaire) et respect du calendrier de fauche/pâturage.	HERB06 HERB07 HERB03+HERB06 HERB08
Ecrins / Combeynot	Tourbières hautes actives	7110	Flore rare des milieux humides, amphibiens	Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des tourbières, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Ecrins / Valgaudemar	Tourbières de transition et tremblantes	7140	Flore rare des milieux humides, amphibiens	Assez Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des tourbières, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Combeynot / Ecrins / Emparis / Piolit	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	7220	Flore rare des milieux humides, amphibiens	Moyen	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des sources pétrifiantes avec formation de tuf, par la mise en défens.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Ecrins / Emparis / Combeynot / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Tourbières basses alcalines	7230	Liparis de Loesel, amphibiens	Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des zones humides, par la mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Ecrins / Emparis / Fournel	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae	7240	Flore rare des milieux humides arctico-alpins, amphibiens	Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des zones humides, par la mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Ecrins / Fournel / Combeynot / Steppique / Valgaudemar	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110	Flore protégée des milieux rocheux	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Boscodon / Combeynot / Ecrins / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)	8120	Flore protégée des milieux rocheux	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Boscodon / Combeynot / Ecrins / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	8130	Flore protégée des milieux rocheux	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04
Steppique	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91EO	Chabot, chiroptères	Assez Fort	Maintenir le linéaire de ripisylve pour assurer la fonction de corridor écologique par une mise en défens du pâturage.	HERB09
Boscodon / Combeynot / Ecrins / Fournel / Steppique / Valgaudemar	Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>	9420	Tétras-lyre	Assez Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire. Retard de pâturage si habitat favorable à la reproduction du Tétralyre	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB09+HERB10
Boscodon / Ecrins / Fournel / Steppique / Valgaudemar	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i>	9430	Isabelle de France	Assez Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB09+HERB10
Steppique	Forêts endémiques à <i>Juniperus</i> spp.	9560	Genévrier thurifère	Assez Fort	Préserver la régénération naturelle des genévriers thurifères de la végétation concurrente. Maintien d'un pastoralisme extensif, avec gestion fine sur les zones à enjeux.	HERB09
Fournel	Boisements d'Ifs (Forêts à <i>Taxus baccata</i>)*	9580	If	Fort	Préserver la régénération naturelle des ifs. Maintien d'un pastoralisme extensif, avec gestion fine sur les zones à enjeux.	HERB09
Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Infrastructures agro-écologiques	hd	Chiroptères, Pique-prune, avifaune	Fort	Maintenir un linéaire de haies et de canaux suffisant pour assurer la fonction de corridor écologique. Repérer et maintenir des arbres "réservoirs de biodiversité" par des mesures adaptées (taille).	HERB09 LINEA01 LINEA02 LINEA06 LINEA07 MILIEU03
Emparis / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Cultures	hd	Chiroptères, messicoles	Moyen	Veiller à la qualité des chaînes trophiques en adaptant les traitements anti-parasitaires sur le bétail et les traitements phytosanitaires sur les cultures en favorisant les techniques alternatives.	PHYTO02
Boscodon / Ecrins / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Fourrés et fruticées non communautaires	hd	Ecaïlle chinée, avifaune	Faible	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	HERB09 HERB09+HERB03 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Piolit / Steppique / Valgaudemar	Garrigues supraméditerranéennes et montagnardes	hd	Ecaïlle chinée, Damier de la succise, avifaune	Faible	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	HERB09 HERB09+HERB03 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Tous les sites	Milieux ouverts (steppes, pelouses, prairies) non communautaires	hd	avifaune, chiroptères	Moyen	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB06 HERB07 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Boscodon / Ecrins / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Boisements non communautaires	hd	Buxbaumie verte, Sabot de Vénus, insectes, chiroptères, avifaune...	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire. NB : une MAEC ne sera mise en place sur ces milieux que si un enjeu espèce est avéré.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB09+HERB10
Boscodon / Ecrins / Fournel / Piolit / Steppique / Valgaudemar	Plantations forestières	hd	Sabot de Vénus, Astragale queue-de-renard, insectes, chiroptères	Faible	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire. NB : une MAEC ne sera mise en place sur ces milieux que si un enjeu espèce est avéré.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB04 HERB09+HERB10

Espèces patrimoniales de la flore

Espèces	Nom français	Milieu ou catégorie
<i>Adonis aestivalis</i>	Adonis d'été	messicole
<i>Adonis flammea</i>	Adonis écarlate	messicole
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés	messicole
<i>Allium lineare</i>	Ail dressé	pelouses
<i>Allium scaberrimum</i>	Ail très scabre	messicole
<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	prairies marécageuses
<i>Androsace septentrionalis</i>	Androsace du Nord	pelouses sèches
<i>Anemone montana</i>	Pulsatille des montagnes	prairies
<i>Aquilegia alpina</i>	Ancolie des Alpes	mégaphorbiaie
<i>Aristolochia pistolochia</i>	Pistolochie	pelouse sèche
<i>Artemisia atrata</i>	Armoise noirâtre	pelouses d'altitude
<i>Artemisia borealis</i>	Armoise septentrionale	pelouses d'altitude
<i>Astragalus alopecurus</i>	Astragale queue de renard	pelouses sèches
<i>Berardia lanuginosa</i>	Bérardie laineuse	rocaille en altitude
<i>Bupleurum alpinum</i>	Buplèvre des Alpes	pelouses
<i>Carex bicolor</i>	Laîche bicolore	bords de cours d'eau d'altitude
<i>Carex hordeistichos</i>	Laîche à épis d'orge	prairies humides
<i>Cerastium alpinum</i>	Céraiste des Alpes	falaises ou pelouses rocailleuses
<i>Ceratocephala falcata</i>	Renoncule en faux	messicole
<i>Chamorchis alpina</i>	Orchis des Alpes	pelouses en bord de petits cours d'eau
<i>Diphasiastrum alpinum</i>	Lycopode des Alpes	pelouses
<i>Eryngium alpinum</i>	Chardon bleu	prairies
<i>Eryngium spinalba</i>	Panicaut blanc des Alpes	pelouses sèches
<i>Euclidium tenuissimum</i>	-	messicole
<i>Festuca valesiaca</i>	Fétuque du Valais	pelouses sèches
<i>Gagea lutea</i>	Gagée jaune	pelouses
<i>Gagea villosa</i>	Gagée des champs	messicole
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe	prairies humides
<i>Geranium argenteum</i>	Géranium argenté	rocailles d'altitude
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Orchis odorant	prairies humides
<i>Hedysarum boutignyanum</i>	Sainfoin de Boutigny	pelouses et rocailles
<i>Herminium monorchis</i>	Orchis musc	prairies humides
<i>Juncus arcticus</i>	Jonc artique	zones humides d'altitude
<i>Lepidium villarsii</i>	Passerage de Villars	pelouses
<i>Macrosyringion glutinosus</i>	Euphrase visqueuse	pelouse sèche
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse répandu	prairies humides
<i>Ornithogalum nutans</i>	Ornithogale penché	zones humides
<i>Orobanche serbica</i>	Orobanche	pelouses sèches
<i>Pedicularis ascendens</i>	Pédiculaire élevée	pelouses d'altitude
<i>Pedicularis palustris</i>	Pédiculaire des marais	marécages
<i>Poa perconcinna</i>	Pâturin très mignon	pelouses sèches
<i>Potamogeton praelongus</i>	Potamot allongé	Lacs d'altitude
<i>Potentilla alba</i>	Potentille blanche	pelouses
<i>Potentilla delphinensis</i>	Potentille du Dauphiné	pelouses d'altitude
<i>Potentilla multifida</i>	Potentille à divisions nombreuses	pelouses
<i>Potentilla palustris</i>	Potentille des marais	bords de lacs
<i>Potentilla prostrata ssp. floccosa</i>	Potentille prostrée	pelouses d'altitude
<i>Ranunculus parnassifolius ssp heterocarpus</i>	Renoncule à feuille de parnassie	rocailles d'altitude
<i>Rhaponticum heleniifolium</i>	Rhapontique à feuille d'aunée	pelouses

Espèces patrimoniales de la flore

Rhaponticum scariosum	Stemmacanthe de Lamarck	pelouses d'altitude
Salix breviserrata	Saule à feuilles de myrte	rocailles d'altitude
Sanguisorba officinalis	Sanguisorbe officinale	prairies humides
Saxifraga biflora	Saxifrage à deux fleurs	rocailles d'altitude
Schoenus ferrugineus	Choix ferrugineux	marais et prairies humides
Silene noctiflora	Silène de nuit	messicole
Silene suecica	Silène de Suède	pelouses sèches d'altitude
Sparganium natans	Rubanier nain	mares peu profondes
Spiranthes aestivalis	Spiranthe d'été	Prairies
Swertia perennis	Swertie pérenne	zones humides
Tulipa sylvestris	Tulipe sauvage	messicole
Viola pumila	Petite violette	pelouses humides et marécages

Espèces patrimoniales de la faune

Nom latin	Nom français	Milieu	
Tetrao tetrix	Tétras lyre	Mélézins, prés bois, landes	Espèces de la DO prioritaires pour la ZPS Ecrins
Lagopus mutus	Lagopède alpin	milieux ouverts de l'étage alpin et de l'étage nival	
Alectoris gracea	Perdrix bartavelle	versants sud diversifiés	
Pyrrhocorax pyrrhocorax	Crave à bec rouge	Milieux diversifiés	
Aquila chrysaetos	Aigle royal	Espèces mentionnées dans le DOCOB de la ZPS Ecrins mais peu concernées par l'agriculture et le pastoralisme	
Glaucidium passerinum	Chevêchette d'europe		
Aegolius funereus	Chouette de Tengmalm		
Circaetus gallicus	Circaète Jean le Blanc		
Bonasa bonasia	Gélinotte des bois		
Gypaetus barbatus	Gypaète barbu		
Gyps fulvus	Vautour fauve		
Aegypius monachus	Vautour moine		
Timon lepidus	Lézard ocellé	Pelouses et rocailles	
Crex crex	Râle des genêts	Prairies humides	Espèce PNA
Circus pygargus	Busard cendré	Prairies humides dans zones agricoles	
Arvicola sapidus	Campagnol amphibie	Zones humides	
Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	Milieux humides	Espèce PNA, DHII
Emberiza calandra	Bruant proyer	Zones agricoles avec IAE	
Bufo calamita	Crapaud calamite	Zones humides	
Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	Zones humides	
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	Zones humides	
Lullula arborea	Alouette lulu	Zones agricoles	
Lanius collurio	Pie grièche écorcheur	Zones agricoles avec IAE	Directive oiseaux
Emberiza hortulana	Bruant ortolan	Varié mais avec zones ouvertes	
Monticola saxatilis	Monticole de roche	Milieux ouverts	
Coturnix coturnix	Caille des blés	Milieux ouverts	
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Milieux diversifiés	Directive oiseaux
Ichthyosaura alpestris	Triton alpestre	lacs d'altitude	
Myotis myotis	Grand murin	Milieux ouverts	DHII
Myotis blythii	Petit murin	Milieux ouverts	DHII
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	Haies, canaux, milieux ouverts	DHII
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Haies, canaux, milieux ouverts	DHII

ZNIEFF de type 1

ID_MNHN	ID_DIREN	NOM	GENERATION
930020100	05101101	MARAIS DE PENTE ET ZONES HUMIDES DU VALLON DU GÂ - PLAQUEJOUE - LES COMBETTES - LES VOURZILLAS	2
930020065	05100110	PRAIRIES ET PARCOURS STEPPIQUES DE LA HAUTE VALLÉE DE LA GUISANE, DES SESTRIÈRES AU CASSET	2
930020067	05100144	CÔTEAUX STEPPIQUES DE L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE À SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIÈRES	2
930020068	05100148	BOIS DE MONSIEUR ET PRAIRIES HUMIDES DES SAGNASSES	2
930012775	05100154	COTEAUX STEPPIQUES EN RIVE DROITE DE LA DURANCE DE SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE À CHÂTEAUX	2
930020379	05100155	LA HAUTE DURANCE, SES ISCLES ET SES RIPISYLVES DE SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE À SAINT-ANDRÉ D'EMBRUN	2
930020380	05100156	CÔTEAUX ET PLATEAUX STEPPIQUES EN RIVE DROITE DE LA DURANCE, DES BAUMES À LA CHAPELLE SAINT-JAMES	2
930020070	05100158	BORDS DE LA DURANCE ET SES RIPISYLVES AU LIEU-DIT L'ESTANG - PENTES DE COMBE MASSE	2
930020071	05100159	ESCARPEMENTS ET BUTTE DE SAINT-PRIVAS, EN RIVE DROITE DE LA DURANCE	2
930020073	05100179	PUY DE MANSE	2
930020074	05100180	PLATEAU ET ZONES HUMIDES DU CHAMP DU SERRE ET DES TRESSERRES	2
930020075	05100181	VALLON DU TORRENT D'ANCELLE ET ZONES HUMIDES À L'OUEST DU CHÂTEAU D'ANCELLE	2
930020076	05100182	ZONES HUMIDES ET BOCAGE DES AUCHETTES - ROCHER DE LA ROUNE - PRÉ SAURET	2
930020077	05100183	PLATEAU DES MONTAS ET DES FAÏSSES AU SUD-EST DU PUY DE MANSE - ZONES HUMIDES À L'EST DU CHAPEAU DE NAPOLÉON	2
930012785	05100185	FORÊT DOMANIALE DU SAPET - CRÊTES DU PIOLIT - LES PARIAS - PIC DE CHABRIÈRES ET SES OUCANES - LAC DE SAINT-APOLLINAIRE ET SES ABORDS	2
930020079	05100186	ZONES HUMIDES AU SUD DE RÉALLON - LES SAGNES	2
930020080	05100187	VERSANT SUD-EST DU MONT GUILLAUME ET BOIS DE LA SELLETTE	2
930020102	05102108	MASSIF DES CERCES - GRAND LAC DE MONÉTIER - AIGUILLETTE DU LAUZET - COL DU CHARDONNET - TÊTE DE LA CASSILLE	2
930020103	05102109	BAS DU VERSANT ADRET DU CASSET ET DE MONÉTIER-LES-BAINS, DE LA MAISON BLANCHE AU FREYSSINET	2
930020386	05103103	PLATEAU D'EMPARIS - PETIT TÊT - SERRE BERNARD - LES MASSERELLES - PRÉ VEYRAUD	2
930020388	05104105	BAS DE VERSANTS UBACS DU MASSIF DE LA MEIJE - BOIS DE LA CHAL D'OUTRE - PLAN DE L'ALPE DU VILLAR-D'ARÈNE - PLAN DE VALFOURCHE ET SOURCES DE LA ROMANCHE	2
930020389	05104111	VERSANTS OUEST DE LA MONTAGNE DES AGNEAUX ET DU PIC DE CLOUZIS - TÊTES DE SAINTE-MARGUERITE - GRAND LAC DE L'EYCHAUDA	2
930020399	05109153	BOIS DE BARBEIN ET VERSANT BOISÉ EN RIVE GAUCHE DE LA DURANCE SOUS LA CRÊTE DU MARTINAT	2
930020402	05111165	HAUTE VALLÉE DE LA SÉVERAÏSSE - PLAN DU GIOBERNEY - LAC DU LAUZON	2

ZNIEFF de type 1

930020403	05111171	VERSANTS UBACS DU PIC DE PÉTAREL - LACS ET VALLONS DE PÉTAREL ET DE CEBEYRAS - BOIS DU ROI - BOIS DES BLANCS	2
930012798	05111172	BOIS DE PRENTIQ ET DE L'UBAC - VERSANTS UBACS DE LA TÊTE DU LAUZAROT	2
930012799	05111173	VALLONS DE MOLINES-EN-CHAMPSAUR (VALLONS DU PEYRON ET DE LA MUANDE) - VERSANTS SUD-EST DU VIEUX CHAILLOL ET UBACS DU PIC QUEYREL	2
930020406	05112168	ZONES HUMIDES ET LAC DU SERRE DE L'HOMME	2
930020407	05112169	LACS ET ZONES HUMIDES DU VALLON DE CHICHIN	2
930020408	05112170	MASSIF DU MOURRE FROID - MONTAGNE DE CHARGÈS ET DE SERRE REYNA - BASSET - LES SAGNES - LES ROUGNOUS	2
930020115	05114174	PLATEAU ET ZONES HUMIDES DU LAUX ET DE LA SAGNE	2
930020101	05101102	CIRQUE ET LAC DU GOLÉON - AIGUILLES DE LA SAUSSAZ - AIGUILLE D'ARGENTIÈRE - VERSANT OUEST DE LA POINTE DES LAUZIÈRES - UBAC DU PIC DES TROIS EVÉCHÉS	2
930020387	05103104	VERSANT ADRET DE LA COMBE DE MALLEVAL ET MILIEUX STEPPIQUES DE LA VALLÉE DE LA ROMANCHE JUSQU'À LA GRAVE	2
930012776	05100146	CÔTEAUX STEPPIQUES EN RIVE GAUCHE DE LA DURANCE DE LA FONT D'EYGLIERS À L'ARGENTIÈRE	2
930012773	05100147	CÔTEAUX STEPPIQUES EN RIVE DROITE DE LA DURANCE DE FREISSINIÈRES (LE CLOT DU PUY) À CHANTELOUBE - GOUFFRE DE GOURFOURAN	2
930012772	05100149	LA HAUTE DURANCE (SES ISCLES, RIPISYLVES ET ADOUX) ENTRE LA ROCHE-DE-RAME ET L'AÉRODROME DE MONT-DAUPHIN	2
930012770	05100150	CONFLUENCE DU GUIL ET DE LA DURANCE (COURS D'EAU, RIPISYLVES ET ISCLES)	2
930020069	05100151	MARAIS ET FONTAINE PÉTRIFIANTE DE RÉOTIER - CÔTEAU STEPPIQUE ASSOCIÉ	2
930012781	05100164	FORÊT DOMANIALE DE BOSCODON - CIRQUE ET FORÊT DE MORGON - BOIS DE BRAGOUSSE - VERSANT OUEST DE LA CRÊTE DU LAUZET ET DU POUZENC	2
930012789	05112145	VALLON DU FOURNEL - BOIS DU SIMON DE L'AIGLE - BOIS NOIR	2
930020405	05112166	LACS ET CIRQUE GLACIAIRES DE PRELLES - LA HAUTE SAGNE - UBAC DE LA ROUITE	2
930020113	05112167	CIRQUE ET GRAND LAC DES ESTARIS - PLATEAU DE JUJAL - LACS LONG, PROFOND, SIRÈNE ET DES JUMEAUX	2
930020383	05101106	VERSANTS ADRETS DE VILLAR-D'ARÈNE, DU COL DU LAUTARET, DU COL DU GALIBIER, DU GRAND GALIBIER ET DE ROCHE COLOMBE	2
930020390	05104112	VALLON DU GLACIER NOIR - PRÉ DE MADAME CARLE - RÉSERVE NATURELLE DU TORRENT DE SAINT-PIERRE	2
930012795	05104107	VERSANTS UBACS DU MASSIF DU COMBEYNOT - VALLON DU FONTENIL - BOIS DES BERGERS - VERSANTS EN RIVE GAUCHE DU TORRENT DU PETIT TABUC	2
820030532	38000101	Eglise de Lavendens	2

ZNIEFF de type 2

ID_MNHN	ID_DIREN	NOM	GENERATION
930020114	05113100	LE DRAC, LA SÉVERAISSE ET LEUR CONFLUENCE, À L'AVAL DE SAINT-FIRMIN ET DE SAINT-EUSÈBE-EN-CHAMPSAUR	2
930012783	05116100	BOCAGE DE PUY-SAINT-EUSÈBE ET DE PUY-SANIÈRES	2
930012782	05117100	BOCAGE DE PRUNIÈRES ET DE SAINT-APOLLINAIRE	2
930020409	05118100	PLAN D'EAU DU LAC DE BARRAGE DE SERRE-PONÇON, CERTAINES DE SES RIVES À L'AVAL DU PONT DE SAVINES ET ZONES HUMIDES DE PEYRE BLANC	2
930020401	05111100	PARTIE SUD-OUEST DU MASSIF ET DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS - ENTRÉE DE LA VALLÉE DU VALGAUDEMAR - GRUN DE SAINT-MAURICE - VALLÉE DE LA SÉVERAISSETTE - LE CUCHON*	2
930012797	05103100	PLATEAU D'EMPARIS - COMBE DE MALAVAL	2
930020033	04105100	PLAN D'EAU DU LAC DE BARRAGE DE SERRE-PONÇON, CERTAINES DE SES RIVES À L'AVAL DU PONT DE SAVINES ET ZONES HUMIDES DE PEYRE BLANC	2
930012791	05105100	MASSIF DE MONTBRISON - CONDAMINE - VALLON DES COMBES	2
930012774	05109100	FORÊTS ET CRÊTES DE RISOUL ET DE SALUCES - PIC DU CLOCHER - ADRET DE CRÉVOUX	2
930012800	05114100	BOCAGE DU CHAMPSAUR DE SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL À SAINT-JACQUES-EN-VALGODEMARD	2
930012786	05115100	MASSIF DE LA GRANDE ET DE LA PETITE AUTANE	2
930012793	05102100	MASSIF DES CERCES - MONT THABOR - VALLÉES ETROITE ET DE LA CLARÉE	2
930020404	05112100	PARTIE SUD DU MASSIF ET DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS - MASSIF DU MOURRE FROID - GRAND PINIER - HAUT VALLON DE CHICHIN	2
930012796	05101100	VALLONS DU GÂ, DE MARTIGNARE ET DU GOLÉON - ADRET DE VILLAR D'ARÈNE, DU LAUTARET ET DU GALIBIER	2
930012794	05104100	PARTIE NORD-EST DU MASSIF ET DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS - MASSIF DU COMBEYNOT - MASSIF DE LA MEIJE ORIENTALE - GRANDE RUINE - MONTAGNE DES AGNEAUX - HAUTE VAL*	2

Réserves

Reserve	SURFACE HA	CONTOUR KM
Réserve naturelle du torrent de St Pierre	21	3,811
Réserve naturelle de la haute Séveraisse	150	11,74
Réserve naturelle des Estaris	145	5,49
Réserve naturelle du Combeynot	684	12,804
Réserve intégrale de Lauvitel	734	11,703
Réserve naturelle du Haut-Béranger	108	10,985
Réserve naturelle du Haut-Vénéon	59	6,317
Réserve naturelle du Haut-Vénéon – Périmètre de protection	27	4,255

Sites classés

COD_DIREN	NOM	D_PROCED
93C05001	Cascade du Casset	19/01/1911
93C05002	Cascade de Combe-Froide	19/01/1911
93C05007	Bloc erratique de Pierre Folle	02/03/1912
93C05008	Cascades des Oules du Diable	27/11/1912
93C05011	Jardin alpin du Lautaret	04/10/1934
93C05016	Fontaine pétrifiante de Réotier et ses abords	07/06/1937
93C05018	Abords du tunnel et du col du Galibier	27/08/1937
93C05019	Fontaine de l'Ours et ses abords	21/03/1939
93C05023	Eglise, cimetière, place et tilleul géant de Saint-Maurice-en-Valgaudemar	08/10/1946
93C05026	Ilot Saint-Michel	20/01/1966
93C05027	Plaine "Sous le roc" à Embrun	07/09/1978
93C05028	Plateau d'Emparis	10/09/1991
93C05030	Massif du Pelvoux	20/04/1998

Sites inscrits

COD_DIR EN	NOM	D_PROCED	S_OFFI_Ha
93I00002	Barrage de Serre-Ponçon	24/12/1969	6946.61
93I05002	Abords du tunnel et du col du Galibier	05/04/1937	20.9745
93I05004	Col du Lautaret et ses abords	07/11/1938	230
93I05006	Jardin de l'Archevêché et ses abords à Embrun	01/08/1939	0.481906
93I05011	Eglise, chapelle des Pénitents, cimetière et leurs abords à la Grave	14/03/1941	0.335908
93I05012	Cascade du ruisseau descendant du plateau d'Emparis	14/03/1941	2.92928
93I05013	Cascade du "Saut de la Pucelle" à la Grave	08/04/1941	2.82047
93I05015	Cours de la Romanche	17/09/1942	658.73
93I05017	La Meije	19/03/1943	1990.73
93I05019	Col d'Arsine et ses abords	29/06/1943	962.884
93I05029	Face est de la Meije orientale	02/02/1945	1000.17
93I05032	Site du Valgaudemar : massif de l'Olan	08/10/1946	2377.48
93I05033	Site du Valgaudemar : la haute-montagne	08/10/1946	4736.29
93I05034	Site du Valgaudemar : lac du Lauzon et cascade du voile de la mariée	08/10/1946	436.815
93I05035	Site du Valgaudemar : hameau du Clot et refuge Xavier Blanc	08/10/1946	163.618
93I05036	Site du Valgaudemar : vallée de la Séveraisse du casset au Rif du Sap	08/10/1946	153.278
93I05037	Site du Valgaudemar : vallée de la Séveraisse, de la Chapelle au Casset	08/10/1946	89.9754
93I05038	Site du Valgaudemar : vallée de la Séveraisse, de Chaussendents à Bas-Lieu	08/10/1946	447.055
93I05039	Site du Valgaudemar : bassin de Navette	08/10/1946	3836.21
93I05040	Site du Valgaudemar : lacs de Pétarel et de Cebeyras et abords	08/10/1946	448.08
93I05041	Site du Valgaudemar : hameau des Portes, pont des Oulles du Diable et abords	08/10/1946	5.85793
93I05042	Site du Valgaudemar : hameau du Bourg et abords	08/10/1946	2.98292
93I05043	Site du Valgaudemar : hameau du Casset et abords	08/10/1946	5.22669
93I05044	Site du Valgaudemar : village de la Chapelle	08/10/1946	18.2763
93I05045	Site du Valgaudemar : hameau de Rif du Sap	08/10/1946	11.4735
93I05046	Site du Valgaudemar : village de Chaussendents	08/10/1946	14.1307
93I05047	Site du Valgaudemar : hameau des Andrieux	08/10/1946	16.2084
93I05048	Site du Valgaudemar : hameau de Bas-Lieu	08/10/1946	1.29858
93I05049	Site du Valgaudemar : village de Villar-Loubière	08/10/1946	10.607
93I05050	Site du Valgaudemar : hameau de combuegne	08/10/1946	5.33236
93I05055	Hameau des Hieres et ses abords à la Grave	11/02/1954	9.99723
93I05056	Hameaux du Chazelet et des Terrasses et abords à la Grave	11/02/1954	75.6763
93I05057	Hameau de Ventelon à la Grave	05/05/1955	41.7712

Annexe 3 : orientations de la charte du parc national des Ecrins

Mesure 3.2.1.

Prendre en compte les espèces à enjeux de la faune et de la flore

Une grande partie des espèces naturelles remarquables est étroitement liée à la géographie du massif (dont la moitié se situe à plus de 2 000 m d'altitude). De nombreuses espèces (bien représentées en aire optimale d'adhésion) vivent dans des milieux influencés par les pratiques agricoles, pastorales ou sylvicoles (circaète jean-le-blanc, rosalie des Alpes et sabot-de-Vénus en forêt ; tétras-lyre entre forêts et alpages ; potentille du Dauphiné dans les pelouses subalpines ; écrevisse à pied blanc dans les ruisseaux des plaines agricoles ; chabot dans les torrents et rivières...). Situées en bout de chaîne alimentaire, certaines peuvent indiquer le niveau d'équilibre de l'espace naturel (aigle royal, gypaète barbu, lynx, loup...), révéler des stades d'évolution (coléoptères inféodés au bois mort), ou encore qualifier la qualité de la gestion agro-environnementale (papillons, criquets, sauterelles...).

Plus proches de l'homme, d'autres espèces (notamment de nombreuses chauves-souris) dépendent de la qualité des habitations dans lesquelles elles hivernent ou se reproduisent, ainsi que de la qualité environnementale des abords de zones habitées (sensibilité du papillon « Isabelle », ou *Graellsia isabellae*, à l'éclairage nocturne).

En plus du développement des connaissances sur la sensibilité des espèces patrimoniales (pollution, dérangement...) et des adaptations à envisager pour leur conservation, la prise en compte des espèces de la faune et de la flore doit majoritairement reposer sur :

- l'analyse des relations entre structure, fonctionnalités et conservation des habitats, et état des populations ;
- la recherche et l'évaluation d'indicateurs biologiques permettant une analyse plus fine de l'impact des pratiques et de l'efficacité des modes de gestion des espaces naturels ;
- la mobilisation sur le territoire du parc des divers dispositifs techniques et financiers d'accompagnement
- de la gestion des espaces naturels : Natura 2000, plans d'action nationaux, politiques régionales, espaces naturels sensibles (ENS)...

La préservation de la diversité des espèces dépend également des opportunités d'échange entre les différents habitats favorables à l'hybridation, voire la recherche de zones de refuge. L'identification des corridors biologiques en vue de leur préservation est donc essentielle.

La notion de solidarité écologique entre aire optimale d'adhésion et cœur du parc s'illustre notamment par l'identification des corridors et des trames verte (milieux terrestres) et bleue (milieux liés à l'eau). Ces éléments facilitent en effet le déplacement des espèces et la connexion du massif des Ecrins avec les espaces périphériques (Préalpes dauphinoises, Alpes internes, Alpes du Nord, Méditerranée...). L'entretien courant des habitats importants pour la continuité des trames écologiques, ainsi que des aménagements, peuvent être envisagés afin de favoriser la survie d'espèces particulièrement menacées (batraciens par exemple).

Mesure 3.4.1.

Assurer la continuité des cours d'eau et la fonctionnalité des zones humides, ripisylves et bocages

Ces dernières décennies, les zones humides et les cours d'eau ont fortement subi les activités humaines (comblement, drainage, modification du réseau naturel, affectation par des rejets polluants...), alors même que leur rôle écologique est incontestable (pouvoir filtrant, espèces et paysages remarquables).

L'inventaire des zones humides réalisé dans les Hautes-Alpes et en Isère oriente les actions à entreprendre, avec les collectivités territoriales et les usagers, afin de mieux les conserver. On notera, à titre d'exemple, le chapelet de petits lacs, mares et tourbières du plateau du Taillefer (site Natura 2000), dont la conservation nécessite un partenariat avec la profession agricole sur l'utilisation de l'alpage. D'autres formations humides disséminées impliquent également des actions contractuelles avec les usagers (conduite de troupeaux, génie écologique, entretien des canaux d'irrigation avec les associations syndicales d'arrosage...). Une attention particulière sera accordée à la gestion durable des cours d'eau tressés (voir I.1.1.2) et aux zones de frai de poissons, essentiels à la pérennité de la biodiversité et des ressources piscicoles.

De même, à l'échelle des bassins versants, les milieux forestiers, les bocages et les ripisylves, qui jouent un rôle important dans la conservation de la ressource en eau et dans la stabilisation des sols, méritent une attention particulière.

Ces éléments constituent l'architecture des trames bleues. Outre la préservation des continuités sédimentaires, une attention particulière sera portée au maintien et, le cas échéant, à la restauration de continuités écologiques, notamment dans le cadre des plans d'action nationaux.

Mesure 3.5.5.

Maintenir la fauche des prairies naturelles

Le maintien des prairies naturelles fauchées a pour finalité la préservation de la biodiversité (habitats/espèces d'intérêt communautaire), mais aussi - selon un souhait largement exprimé - le maintien de prairies fleuries à grande valeur paysagère. C'est également une alternative à l'achat de foin produit en dehors du territoire.

Dans un souci de solidarité à la fois écologique et économique, le parc national des Écrins se veut un territoire d'éligibilité prioritaire pour les dispositifs nationaux, régionaux et européens d'aide contractuelle à l'agriculture. C'est pourquoi, en dépit des difficultés économiques, cette mesure doit être mise en oeuvre dès lors que les territoires des parcs nationaux et les sites du réseau Natura 2000 font partie des zones prioritaires d'éligibilité aux mesures agro-environnementales. Les actions y contribuant relèvent de domaines variés, parmi lesquels :

- l'amélioration des accès aux parcelles fauchées pour les machines agricoles, en concertation avec les gestionnaires des voiries concernées ;
- la mise en place de mesures agro-environnementales ;
- la valorisation des productions agroalimentaires locales (voir mesures 3.5.2 et 3.5.3) susceptibles de compenser tout ou partie du surcoût lié au maintien de la fauche en relief difficile ;
- la communication sur les retombées économiques générées par l'entretien des prairies de fauche, contribuant par ailleurs à la qualité paysagère et à l'attractivité touristique des vallées ;
- le conseil aux agriculteurs, afin notamment d'améliorer leur production - et, de fait, l'intérêt à faucher - tout en préservant l'équilibre agro-écologique des prairies.

Mesure 3.6.1.

Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau et en herbe, et des surfaces pastorales

Dans la continuité des actions engagées depuis une vingtaine d'années pour préserver la ressource en herbe, les milieux naturels et les espèces patrimoniales, les partenaires poursuivent une politique de gestion équilibrée des ressources en alpage. Celle-ci repose sur une meilleure connaissance des pratiques afin de les adapter si nécessaire, et sur une assistance technique aux éleveurs et bergers.

Outre la mise à jour régulière de l'enquête pastorale, un appui technique à la conduite pastorale doit se généraliser, en lien étroit avec la Fédération des alpages de l'Isère (FAI) et le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM). Cet appui se traduit notamment par une augmentation du nombre de plans de gestion pastorale, d'ici à la fin de la charte. Ces derniers préconisent une meilleure qualité à la fois agronomique, sanitaire et environnementale, garantissant l'attractivité durable des espaces pastoraux.

Une attention particulière est portée à l'adaptation des charges et modes de conduite des troupeaux, et à l'état des ressources en eau et en herbe. Le gardiennage des troupeaux est recommandé chaque fois que la nature et la géographie des alpages, la taille des troupeaux et les équipements en place le permettent. Une association étroite des transhumants à la gestion locale de la ressource, doit permettre de renforcer l'efficacité des mesures envisagées. Des actions de débroussaillage maîtrisé et de conduite pastorale orientée peuvent contribuer à préserver les surfaces herbagères.

Le maintien des retenues naturelles et tourbières d'altitude doit, si possible, être assuré par l'aménagement de points d'eau nécessaires à l'abreuvement des troupeaux, afin de préserver les milieux humides vulnérables. En appui à cette gestion respectueuse de la ressource, des aides contractuelles (de type mesures agro-environnementales ou contrats spécifiques) doivent être développées.

Enfin, le maintien des parcelles d'altitude intermédiaire est encouragé dans le cadre de plans de pâturage (mesures contractuelles d'accompagnement), en raison de leur importance particulière en intersaison. Les assistances techniques, qui se concrétisent par des tournées de fin d'estive et des protocoles d'évaluation des pâtures (notamment via un réseau d'alpages « sentinelles »), doivent être poursuivies afin de s'adapter aux ressources.

Les troupeaux pouvant par ailleurs être victimes de déprédations par des chiens domestiques errants, une sensibilisation des propriétaires de chiens (résidents locaux, touristes ou professionnels de la montagne) est complémentaire à l'action institutionnelle.